

JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS		MODALITES DE PAIEMENT	INSERTION
NIGER	1 an -	25.000 FCFA	Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :
	6 mois -	12.500 FCFA	
ETRANGER	1 an -	38.000 FCFA	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU NIGER B.P. 116 NIAMEY Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.3255 / 20.20.3313.
	6 mois -	19.000 FCFA	
VENTE AU NUMERO		Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire. Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie.	
	Année courante		Année antérieure
NIGER	1.000 FCFA	1.500 FCFA	
ETRANGER	1.500 FCFA	2.000 FCFA	

SPECIAL N° 21

Cette édition spéciale comprend Trois (3) cahiers

Premier cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Premier cahier

Exposé des motifs du projet d'ordonnance portant Loi de finances pour l'année budgétaire 2010	300
Ordonnance n° 2009-26 du 06 novembre 2009 , portant Loi de finances pour l'année budgétaire 2010	312
Annexe I : Détail prévision des recettes LF 2010 (en milliers francs CFA)	324
♦ Titre 0 : Recettes du budget de l'Etat	324
Annexe II : Détail dépenses de l'Etat LF2010 ((en milliers francs CFA)	327
♦ Titre 1 : Amortissements des charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures	327
♦ Titre 2 : Dépenses de personnel	329
♦ Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	340

Deuxième cahier

Troisième cahier

♦ Titre 4 : Subvention et autres transferts courants	600
♦ Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	632
Annexe III : Comptes spéciaux du trésor LF2010 (en milliers francs CFA)	727
♦ Titre 7 : Détail des recettes	727
♦ Titre 7 : Détail des dépenses	729
Annexe IV	735
♦ Tableaux n° 01 : Classification fonctionnelle des dépenses LF2010 (en francs CFA)	735
♦ Tableaux n° 02 : Classification économique des prévisions des dépenses LF2010 (en francs CFA)	738
♦ Tableaux n° 03 : Détail liste unifiée des dépenses de lutte contre la pauvreté LF2010 (en francs CFA)	762

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET D'ORDONNANCE PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010

Le projet de budget 2010 est élaboré dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP), qui constitue le cadre global pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Ce projet est bâti à partir du cadrage macroéconomique et du Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) global 2010-2012. Il s'inscrit également dans le cadre du Programme de politiques économiques et financières conclu avec le Fonds monétaire international et vise la mise en cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs de la SDRP.

Le présent exposé des motifs du projet de loi de finances précise davantage la politique budgétaire qu'entend poursuivre le Gouvernement au cours de la période 2010-2012, avec un accent particulier pour l'année budgétaire 2010. Il s'articule autour des points suivants:

- le contexte général ;
- le cadrage macroéconomique 2010-2012 ;
- les orientations du budget 2010 ;
- les ressources du budget ;
- les dépenses du budget ;
- les comptes spéciaux du trésor

I – LE CONTEXTE GENERAL

1.1 Environnement économique international

Après avoir été frappée de plein fouet par la crise financière et l'effondrement du commerce mondial, au cours de l'exercice 2008 et le premier trimestre 2009, l'économie mondiale commencerait à montrer des signes croissants de stabilisation. En effet, des indicateurs récents font état d'une stabilisation de l'activité mondiale au second trimestre 2009. Cette évolution positive serait portée par l'action vigoureuse des pouvoirs publics, dans les pays avancés et de nombreux pays émergents, qui aurait soutenu la demande et presque éliminé les craintes d'une dépression mondiale. L'activité a augmenté, selon les estimations d'environ 3% au deuxième trimestre 2009, après une contraction de 6,5% au premier trimestre 2009. Le redressement est généralement plus marqué dans les pays émergents et les pays en développement, grâce à un regain d'activités en Asie.

Après s'être contracté d'environ 1% en 2009, l'activité mondiale devrait progresser d'environ 3% en 2010. La reprise ne serait pas identique partout. Dans les pays qui ont subi une crise financière, la reprise sera vraisemblablement plus timide que dans ceux qui ont surtout souffert du repli de la demande mondiale. Le redressement graduel laisse entrevoir un période prolongée d'inflation modérée et de vulnérabilité à une légère déflation. Dans les pays avancés, l'inflation devrait être proche de zéro en 2009 et s'accélérer très modérément pour avoisiner 1% en 2010, principalement du fait de la hausse des cours des produits de base. Dans les pays émergents, l'inflation devait avoisiner 5% en 2009, contre plus de 9% en 2008. Seule la Chine et la plupart des pays émergents d'Europe devraient enregistrer une baisse de l'inflation bien au-dessous de 5%.

Aux Etats-Unis, les conditions financières se sont améliorées beaucoup plus vite que prévues. En effet, l'économie donnerait des signes de stabilisation. Les estimations préliminaires font état d'un recul de 1% du PIB réel sur le 2^{ème} trimestre 2009, contre une chute de 6,4% au trimestre précédent. L'accroissement des dépenses publiques et la contribution positive du commerce extérieur ont été, entre autres, les facteurs limitant le recul de l'activité globale.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le taux de croissance devrait se contracter d'environ 2,7%, principalement du fait du repli du premier trimestre 2009. Cependant, même si les conditions financières se sont sensiblement améliorées, les marchés demeurent tendus en défaveur de la consommation et de l'investissement. Aussi, la croissance devrait elle s'établir à environ 1,5% en 2010.

Dans la zone euro, le rythme de contraction de l'activité économique s'est nettement ralenti au deuxième trimestre 2009, en partie sous l'effet de la stabilisation des exportations après l'effondrement des échanges mondiaux au dernier trimestre 2008 et au premier trimestre 2009. Selon les estimations d'Eurostat, le PIB réel de la zone euro a reculé de 0,1% au deuxième trimestre 2009, après avoir fléchi de 2,5% au premier trimestre.

Réflétant les perspectives d'une lente reprise de l'activité économique au niveau mondial, la zone euro devrait sortir de la récession au second trimestre 2009, et la reprise devrait gagner de vigueur durant l'année 2010. Ainsi, la contraction de 2,5% en 2009 cédera le pas à une croissance de 0,9% en 2010. Le degré élevé de sous utilisation des capacités de production de la zone euro, prévu actuellement, devrait atténuer les tensions inflationnistes. La hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation global devrait rester faible autour de 0,2% en 2009, et s'accélérer pour se situer à 0,8% en 2010.

Dans les pays émergents de l'Asie, l'activité économique a commencé à se redresser au deuxième trimestre 2009. D'importantes mesures de relance budgétaire et des politiques monétaires expansionnistes ont soutenu l'investissement dans la région. En outre, les réductions d'impôts, les subventions publiques, le bas niveau des taux d'intérêt et une inflation très faible ont eu une incidence positive sur les revenus réels disponibles et sur la consommation privée dans de nombreuses économies. Les échanges intra-régionaux, qui ont redémarré après une forte baisse au dernier trimestre 2008 et au premier trimestre 2009 ont été un autre facteur de soutien de la reprise.

1.2 Environnement économique et financier régional

Suite à l'effondrement des échanges mondiaux et aux turbulences des marchés financiers de la planète, l'activité économique accuserait un net ralentissement en Afrique subsaharienne en 2009, mais elle devrait regagner de l'élan à mesure que la reprise mondiale se consolidera. La croissance du PIB réel de la région devrait reculer de 5,5% en 2008 à 1,3% en 2009, avant de remonter à 4,1% en 2010. L'effet de la récession mondiale s'est d'abord fait fortement sentir dans les pays les plus intégrés aux marchés financiers mondiaux, dont l'Afrique du Sud qui devrait connaître une contraction de son PIB de 2,2% en 2009. Par la suite, l'impact de la diminution des flux financiers s'est propagé aux producteurs de pétrole dont le Nigeria. Les exportateurs de pétrole (Guinée équatoriale et Nigeria) devraient accuser les ralentissements de croissance les plus prononcés en 2009 avec la forte diminution des recettes pétrolières.

Par contre, les répercussions directes de la crise financière et économique mondiale semblent être nettement plus limitées dans beaucoup de pays de l'Afrique au Sud du Sahara dont les exportations de matières premières sont plus diversifiées. Ces pays semblent traverser la récession mondiale relativement bien et devraient être en mesure de renouer rapidement avec des gains de croissance élevés au milieu des années 2000.

Des incertitudes pourraient peser sur les perspectives de la région au Sud du Sahara. En effet, une reprise mondiale plus faible que prévue pourrait freiner la reprise des marchés des matières premières et compromettre des perspectives de flux financiers, y compris les envois de fonds des travailleurs expatriés et les investissements directs étrangers.

La flambée des prix des produits alimentaires et du carburant a contribué à raviver l'inflation dans près de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne au cours de l'année 2008. Face à cette flambée des prix alimentaires, de nombreux gouvernements ont éliminé ou suspendu les droits de douane sur les importations des produits alimentaires, ce qui a réduit les recettes douanières. Les niveaux élevés des prix à l'importation conjugués, dans certains cas, à la forte demande d'investissement (l'investissement a un fort contenu en importation en Afrique) ont entraîné la dégradation des soldes courants dans plus d'un pays sur deux en 2008 par rapport à 2007.

L'inflation devrait reculer dans la majorité des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, notamment dans la zone franc où les taux d'inflation devraient rester inférieurs à 5%.

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) s'est situé à 3,7% pour l'année 2008, contre 3,4% en 2007. Nonobstant un environnement international peu propice, les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2008/2009, la poursuite de la mise en œuvre des programmes de réalisation d'infrastructures et la conclusion, par l'ensemble des Etats membres, de programmes économiques et financiers soutenus par les partenaires au développement ont permis ce raffermissement de la croissance, d'une année sur l'autre.

Pour 2009, il est attendu un taux de croissance de 3,5% pour des prévisions initiales de 4,9%. La révision à la baisse a concerné tous les Etats membres. Elle s'explique en partie par la récession dans les pays de l'OCDE qui induit une contraction de la demande et un recul des cours de la plupart des matières premières exportées par les Etats de l'Union. Outre le commerce extérieur, la tourmente financière pourrait affecter les économies de l'Union par d'autres canaux tels que l'activité touristique, les transferts privés et les entrées nettes de capitaux, notamment les investissements directs étrangers et l'aide publique au développement, le système bancaire et le marché financier régional.

Les résultats obtenus au cours des cinq premiers mois de l'année 2009 avec un taux d'inflation de 4,3% contre 5,1% pour la même période 2008, attestent d'un repli de l'inflation, dans le prolongement de la tendance perceptible depuis le dernier trimestre 2008. Cette orientation serait en liaison essentiellement avec la diminution des prix des carburants dans tous les pays et des marges des industriels et des distributeurs.

La légère tendance à la baisse au cours des premiers mois de 2009 pourrait être ralentie par la perspective d'une hausse des tarifs de l'énergie électrique. Il convient d'y ajouter les incertitudes qui pèsent sur la campagne agricole en cours.

L'examen de la situation des opérations financières des Etats au 31 décembre 2008 laisse apparaître la persistance de fortes tensions sur la trésorerie publique. Ainsi, le déficit budgétaire global, hors dons, s'est établi à 1466,6 milliards à fin décembre 2009, contre 1442,7 milliards un an plus tôt. Cette détérioration s'explique par les difficultés rencontrées par plusieurs pays de l'Union pour maîtriser les dépenses, notamment les subventions et les mesures suspensives de droits de douane et de TVA sur les denrées de consommation courante dans le cadre de la lutte contre la vie chère. L'année 2009 se révélerait également difficile. En effet, les recettes budgétaires baisseraient de 17,5% du PIB en 2008 à 17,3% en 2009, tandis que les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 22,2% du PIB en 2008 à 23,5% en 2009. Cette situation pourrait s'aggraver en cas de baisse des appuis financiers aux pays du sud dans le contexte actuel de récession et de destruction massive des emplois

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance est ressorti à 5,4 % en 2008, contre 6% en 2007. Les pays importateurs de pétrole, en dehors de l'Afrique du Sud, ont enregistré un taux de croissance de 5,2 % en 2008, contre 5,8 % en 2007, alors que les pays exportateurs de pétrole affichaient un taux supérieur à 7,5 % pour la deuxième année consécutive.

La flambée des prix des produits alimentaires et du carburant a contribué à raviver l'inflation dans près de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne au cours de l'année 2008.

Les répercussions directes de la crise financière et économique mondiale devraient être nettement plus limitées que dans d'autres régions, liées essentiellement au fait que les économies africaines sont moins intégrées au système financier international et comptent relativement moins sur les marchés internationaux des capitaux et des obligations pour financer les investissements. Cette crise financière sera essentiellement transmise à l'Afrique par une demande extérieure plus faible, des prix moins élevés des produits de base et des transferts de fonds limités des migrants. La réduction de l'espace budgétaire dans les pays donateurs, aux prises avec la crise financière, pourrait se traduire par une diminution de l'aide publique. En effet, l'insuffisance des financements extérieurs compromettra les efforts de normalisation déployés par les économies fragiles qui sont fortement tributaires de l'aide extérieure.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait régresser à 1,5 % en 2009 contre 5,4 % en 2008. À mesure que la demande extérieure se redressera pendant la seconde moitié de 2009 et au début de 2010, la croissance devrait se raffermir à 3,8 % au cours de cette dernière année.

Dans les pays de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), les dernières estimations situent le taux de croissance du PIB, en termes réels, à 3,8% pour l'année 2008, contre des prévisions initiales de 4,2% et une réalisation de 3,1% en 2007. Nonobstant un environnement international peu propice, les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2008/2009, la poursuite de la mise en œuvre des programmes de réalisation d'infrastructures et la conclusion, par l'ensemble des Etats membres, de programmes économiques et financiers soutenus par les partenaires au développement ont permis une légère hausse régulière de la croissance.

Le taux d'inflation, en glissement annuel, est remonté à 8,5% à fin décembre 2008 contre 7,6% en novembre 2007, après 10,5% en septembre 2008.

L'examen de la situation des opérations financières des Etats laisse apparaître la persistance des fortes tensions sur la trésorerie publique, conduisant certains Etats membres de l'Union à accumuler des arriérés de paiement.

La situation monétaire a été caractérisée par une progression de la masse monétaire, en liaison avec l'accroissement du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets. Les interventions de la BCEAO en faveur des banques et des établissements financiers ont poursuivi leur tendance haussière, dans un contexte de tension saisonnière sur la liquidité bancaire.

Au regard de ces évolutions, la Banque centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs. La dernière modification intervenue le 16 août 2008 avait porté le taux de pension à 4,75%.

1.3. Situation économique et financière du Niger en 2008

Au plan national, la situation économique a enregistré, en 2008, un taux de croissance de 9,5% après 3,3% en 2007, du fait principalement de la bonne pluviométrie enregistrée cette année. Le produit intérieur brut, au prix du marché, a enregistré une progression nominale de l'ordre de 14,6%, passant de 2 035,4 milliards de FCFA en 2007 à 2 397,2 milliards de FCFA en 2008.

Les perspectives pour 2009 prévoient une baisse de la production agricole, entraînant ainsi un fléchissement de la croissance à 1% et cc, malgré une reprise forte du secteur minier dans son ensemble.

Au plan de l'offre, en termes réels, les contributions à la croissance du PIB au coût des facteurs des secteurs primaire, secondaire et tertiaire se sont établies respectivement à 4,7 points, 1,1 point et 3,7 points de pourcentage en 2008. Il en ressort une forte augmentation du secteur primaire, essentiellement informel, qui a enregistré une hausse de 16,7% en 2008 contre 4,0% en 2007, en grande partie imputable à l'augmentation de la production agricole, qui progresse de 25,0% en 2008 après 3,8% en 2007, contre un repli dans le secteur secondaire qui, malgré la bonne orientation des prix de l'uranium, a enregistré un nouveau recul en volume dans la production. Les performances des activités de transports et communications (5,0%) et des services publics (5,5%) ont permis au secteur tertiaire d'enregistrer une croissance réelle de 4,2% en 2008 contre 3,9% en 2007.

Globalement, la structure du PIB reste marquée par une prépondérance du secteur informel qui s'est accru de 11,3% en 2008 pour représenter 74,9% du PIB et un secteur moderne qui continue de subir les effets de la faiblesse de la demande intérieure et de la faible compétitivité des industries locales.

Au plan des emplois du PIB, la consommation finale privée demeure la composante la plus importante, avec 69,6% du PIB. Elle a enregistré une hausse de 5,5% contre 3,9% en 2007. La consommation finale des administrations publiques a poursuivi son accélération avec une hausse de 6,8% en 2008 contre 5,8% en 2007.

Du côté des investissements, l'augmentation des dépenses publiques d'équipement et la poursuite des investissements dans les domaines de la recherche minière, notamment uranifère et pétrolière, de l'énergie et des communications ont entraîné une forte croissance aussi bien dans le secteur privé (+15,1%) que public (+7,7%).

Les échanges extérieurs se sont caractérisés par une hausse de 7,1% des importations et une progression de 15,6% des exportations notamment d'uranium et des produits agropastoraux.

Cette évolution s'est traduite par un relèvement du taux de couverture des importations par les exportations qui se situe à 87,7% en 2008 contre 81,3% en 2007.

Au total, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement, des exportations et des importations se sont établies respectivement à 5,0 points, 3,2 points, 2,9 points et -1,6 point de pourcentage.

La croissance du PIB s'est réalisée dans un contexte de taux d'inflation qui est ressorti très fort. En effet, le niveau général des prix à la consommation, mesuré par l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), a enregistré une hausse de 11,3% en 2008. Ce taux est largement au dessus du plafond de 3% fixé par la Commission de l'UEMOA dans le cadre des critères de convergence au sein de l'Union. Il est la conséquence de la crise alimentaire mondiale qui a induit une hausse quasi simultanée des prix de tous les produits de consommation, notamment les produits alimentaires, à l'exception des produits de la santé et des loisirs, spectacles et cultures dont les prix ont évolué à la baisse.

Au plan des finances publiques, un nouveau Programme triennal 2008-2011 appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) a été approuvé le 28 mai 2008. Au terme des revues effectuées, tous les repères et critères de réalisation à fin 2008 ont été respectés.

A fin décembre 2008, les recettes budgétaires se sont situées à 434,5 milliards de francs CFA, soit 27,1 milliards de plus par rapport à l'objectif du programme (407,4 milliards de francs CFA).

Cette performance est imputable essentiellement à un meilleur recouvrement au niveau des recettes fiscales totales (201,2 milliards de francs CFA) et des recettes non fiscales (158,8 milliards de francs CFA).

La performance des recettes non fiscales s'explique par la mobilisation des recettes exceptionnelles provenant d'une part de l'avance sur dividende versée par AREVA (15 milliards de francs CFA), de la vente de cent tonnes d'uranates (6 milliards de francs CFA), ainsi que des transactions conclues dans le domaine pétrolier faisant suite à la concession de permis d'exploitation pétrolière à la China national oil and gas exploration and development (CNODC), pour un montant de 300 millions de dollars US, soit 123,4 milliards F CFA et d'autre part des dividendes versés au trésor (6,7 milliards) et les autres recettes diverses du Trésor (5,1 milliards).

Comparées au niveau de 2007, soit 309 milliards, les recettes budgétaires ont augmenté de 125,5 milliards F CFA.

Les dépenses totales et prêts nets se sont élevés à 547,7 milliards F CFA, à fin décembre 2008, contre 446,5 milliards F CFA en 2007, soit un accroissement de 22,7%. Comparées à l'objectif de 564,5 milliards F CFA du programme, elles sont en retrait de 3% ; ce qui traduit l'effort fourni pour la maîtrise des dépenses. Ainsi, les dépenses courantes budgétaires se sont établies à moins de 12,6% de l'objectif fixé qui est de 278,5 milliards F CFA. L'effort de maîtrise des dépenses courantes s'est faite notamment, au niveau des postes « matériels et fournitures » et « subventions et transferts » qui se sont établis respectivement à 63,4 milliards F CFA, et 97,6 milliards F CFA pour des prévisions de 71,5 milliards F CFA et 105,3 milliards F CFA fixées dans le programme.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 256,1 milliards F CFA contre 207,1 milliards F CFA en 2007, pour un objectif de 263,3 milliards F CFA contenu dans le programme. Elles sont constituées essentiellement des dépenses d'équipement sur ressources budgétaires (107,7 milliards), sur dons extérieurs (106,3 milliards), sur prêts extérieurs (30,5 milliards) et sur ressources PPTE (11,7 milliards). Cependant, comparativement aux objectifs du programme, on note une contre performance au niveau de dépenses d'équipement sur prêts extérieurs qui se sont établies à 30,5 milliards F CFA pour un objectif de 48,3 milliards F CFA. Cette contre performance s'explique en partie par :

- le retard dans la mise en vigueur des accords de prêt ;
- la lenteur dans le processus de passation des marchés publics dont celle relative à l'obtention de l'avis de non objection des partenaires techniques et financiers ;
- le non respect du délai contractuel par les entreprises chargées de l'exécution des travaux.

L'effort de mobilisation des recettes budgétaires et l'adoption d'une politique de dépenses assez prudente ont permis de maintenir les soldes budgétaires à des niveaux soutenables. Ainsi, le solde de base s'est amélioré pour s'établir à 42,8 milliards F CFA pour un objectif de -14,9 milliards F CFA dans le programme, affichant une nette amélioration par rapport à 2007 (-17,9 milliards F CFA).

Les arriérés intérieurs ont été réduits de 15,7 milliards F CFA pour un objectif de 15,2 milliards F CFA dans le programme.

1.4 Exécution du budget à fin juin 2009

La situation de l'exécution du budget, à mi parcours se présente comme suit :

1.4.1 Les recettes du budget général de l'Etat

A fin juin 2009, les recettes budgétaires se sont élevées à 178,4 milliards de francs CFA pour un objectif de 147,08 milliards de francs CFA fixé dans le programme économique et financier, soit 31,3 milliards de plus.

Les recettes fiscales se sont élevées à 167,4 milliards de francs CFA pour un objectif de 141,58 milliards dans le programme, soit une plus-value de 25,8 milliards de francs, dont 20,3 milliards au niveau de la fiscalité intérieure et 5,5 milliards pour les taxes sur le commerce international. Rapportées à fin juin 2008 (126,3 milliards), les recettes fiscales sont en progression de 32,5%.

Les recettes non fiscales enregistrées se sont élevées à 6 milliards. Elles sont essentiellement constituées d'une avance sur dividende 2008 de la SOPAMIN pour un montant de 2 milliards et des intérêts créditeurs de la BCEAO de 2,3 milliards.

1.4.2 Les dépenses du budget général de l'Etat

Les dépenses totales et prêts nets se sont élevés à 283,5 milliards de francs CFA à fin juin 2009 pour un objectif de 315,39 milliards dans le programme. Elles sont composées de 153,4 milliards de dépenses courantes totales et 130,1 milliards de dépenses d'équipement. Par rapport à leur niveau de 2008, ces dépenses ont connu une augmentation significative de 57,4 milliards passant ainsi de 226,1 milliards en juin 2008 à 283,5 milliards en juin 2009.

On note un effort de maîtrise des dépenses courantes notamment au niveau du poste « traitements et salaires » pour 46,3 milliards, le poste « matériels et fournitures » qui se situe à 34,8 milliards et le poste « subventions et transferts » à 47,9 milliards.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 130,1 milliards pour un objectif de 157,40 milliards dans le programme. Elles sont constituées essentiellement des dépenses sur ressources budgétaires (57,8 milliards), sur dons extérieurs (44,1 milliards), sur prêts extérieurs (20,5 milliards) et sur ressources PPTE (7,7 milliards).

Comparativement à juin 2008, on constate une augmentation très significative des dépenses d'investissement qui passent ainsi de 85,7 milliards à 130,1 milliards.

Les performances enregistrées au niveau des recettes et l'effort de maîtrise des dépenses ont induit un solde global (base engagement) établi à -105,1 milliards pour un objectif de -168,3 milliards. Le solde de base s'est situé à -32,9 milliards de francs CFA pour un objectif de -77,2 milliards de francs CFA dans le programme. Le solde de base hors PPTE s'est établi à -39,1 milliards.

Les arriérés de paiements intérieurs ont enregistré une réduction de 10,7 milliards pour un objectif de 6 milliards dans le programme.

1.5. Perspectives macroéconomiques à fin 2009

Du fait d'une estimation à la baisse de la production agricole en 2009, les perspectives macroéconomiques font ressortir que le taux de croissance du PIB se situerait autour de 1% contre un taux record de 9,5% en 2008.

Globalement, les contributions à la croissance du PIB aux coûts des facteurs des secteurs, se présentent comme suit :

- le secteur primaire stagnera (0%) en raison essentiellement de la baisse escomptée du secteur agricole de 2,2% contre 25% en 2008 ;
- le secteur secondaire progressera assez significativement de 6,2% en 2009 contre 2,3% l'année précédente. La hausse de ce secteur sera imputable à la bonne tenue de toutes ses branches en rapport avec les bonnes perspectives dans les mines, notamment les nouvelles mines d'uranium de Imouraren et Azelik, la poursuite des projets routiers lancés en 2008, les grands chantiers comme le 2^{ème} pont, le barrage de Kandadji, les travaux relatifs à la raffinerie de pétrole. Ainsi, les mines passeront de -2,5% en 2008 à 6,1% en 2009, tandis que les BTP s'élèveront à 7,6% contre 4,8% en 2008,

- le secteur tertiaire enregistrera une hausse en passant de 4,6% en 2008 à 5,3% en 2009, du fait essentiellement des administrations publiques et du secteur des transports.

En matière de finances publiques, les recettes fiscales dépasseront légèrement les prévisions initiales du programme (288,4 milliards F CFA) pour se situer à 299,7 milliards F CFA, dont 107,4 milliards F CFA au niveau de la douane et 192,2 milliards F CFA pour la direction générale des impôts.

Les dépenses totales vont s'établir à 730,7 milliards en 2009, contre 651,7 milliards F CFA initialement prévus au programme. En effet, l'investissement dans la raffinerie de Zinder (19,5 milliards F CFA) prévu initialement au programme en 2008 aura lieu en 2009, comme prévu dans la loi de finances 2009.

Le solde de base devra atteindre -138 milliards F CFA contre 34,8 milliards en 2007 et -133,6 milliards F CFA dans le programme initial.

II. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE 2010 - 2012

Le scénario retenu s'identifie au scénario intermédiaire de la SDRP et correspond à la tendance observée à partir des informations recueillies à travers des statistiques estimées d'un certain nombre de sociétés (choisies en fonction du chiffre d'affaire) et de services. Ainsi le taux de croissance du PIB en ressortirait à 5,2% en 2010. Il fléchirait en 2011 (4,5%) pour bondir à 13,3% en 2012, conduisant à une amélioration du niveau de vie des populations donc à un recul de la pauvreté. La croissance serait soutenue par : (i) la poursuite des investissements dans le secteur agricole dans le cadre de la stratégie du secteur rural (accroissement des périmètres irrigués, nouveaux barrages, aménagements hydrauliques, amélioration du cheptel) ; (ii) la poursuite des grands chantiers notamment : le barrage de Kandadji, le 2^{ème} pont, la construction de la raffinerie de pétrole et du pipeline ; (iii) le développement de nouvelles mines d'uranium avec le forage du gisement d'Agadem, l'exploitation de la mine SOMINA ; et (iv) la création de nouvelles sociétés de transport.

Le secteur primaire connaîtrait une croissance moyenne annuelle de 4,6% sur la période 2010-2012, grâce une augmentation moyenne de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche respectivement de 4,8%, 4,3% et 3,6%. Le secteur secondaire se situerait à 11,1% en 2010 avant de s'élever à 68,0% en 2012, sous l'impulsion principalement des mines qui croîtraient de 171,1%, en liaison avec l'exploitation de la raffinerie du pétrole et de la mine de Imouraren. Quant au secteur tertiaire, il enregistrerait un taux annuel moyen de 4,9% sous l'impulsion des impôts et taxes (10,1%), des transports (5,2%), des services (4,6%) et du commerce (4,0%),

Les contributions sectorielles à la croissance seraient en moyenne de 3,2% pour le secteur primaire, 1,2% pour le secteur secondaire et 3,3% pour le secteur tertiaire.

Du côté de la demande, la consommation finale progresserait en moyenne de 9,9% sur la période 2010-2012 contre une estimation de 6,7% et 7,1% respectivement en 2008 et 2009. Cette hausse résulterait d'un accroissement de 11,1% de la consommation finale des ménages et de 3,3% de la consommation finale des administrations publiques. Sous l'impulsion de ses composantes publique et privée, la FBCF devrait croître en moyenne de 8,6%. S'agissant des échanges extérieurs, les importations augmenteraient en moyenne de 14,5% sur la période 2010-2012 contre 24,7% en 2009 et 7,1% en 2008. Quant aux exportations, elles progresseraient en moyenne de 5,7%, contre 15,6% et 0,3% respectivement en 2008 et 2009.

Les contributions à la croissance du PIB se situeraient en moyenne à 7,2% pour la consommation finale, 1,5% pour l'investissement, 1,5% pour les exportations et -1,9% pour les importations.

Le secteur informel progresserait en moyenne de 4,3% sur la période 2010-2012. Quant au secteur moderne, il s'établirait à 12,2% en 2010, du fait des activités minières, des BTP et des transports, avant de fléchir en 2011 et bondir à 67,3% en 2012, en liaison avec les exploitations pétrolières et minières.

L'inflation serait maîtrisée tout au long de la période de projection pour se situer en moyenne de 3%, niveau fixé par l'UEMOA.

S'agissant des finances publiques, les recettes fiscales augmenteront de 37,7 milliards en 2010 pour une moyenne de 339,7 milliards sur la période. La pression fiscale se situerait au tour de 13,4% en moyenne tenant compte de la mise en œuvre des réformes notamment l'application des plans d'actions des régies financières.

La réalisation des projections des recettes fiscales suppose un soutien ferme des autorités aux régies financières, afin de mettre en œuvre leur plan d'actions, permettant ainsi d'accroître les revenus fiscaux de l'Etat sans bloquer l'élan de croissance. Elles nécessitent également un dialogue franc entre les différents acteurs dans le sens de mettre en adéquation les ressources disponibles et les besoins exprimés par les différents secteurs pour la mise en œuvre des stratégies de développement. Il faut indiquer que les conditions de ce dialogue sont déjà amorcées, avec l'élaboration d'un CDMT global et la poursuite de la mise en place des CDMT sectoriels.

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2010

La loi de finances 2010, axée toujours sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, sera une transition qui tient compte des capacités financières réelles de l'Etat. En effet, en l'absence de toute ressource exceptionnelle en 2010 et compte tenu du fait que les premières retombées au titre des ressources minières ne sont escomptées, au plus tôt, qu'en 2011, le budget 2010 se veut réaliste car l'effort budgétaire sera supporté essentiellement par les ressources internes.

Ainsi, la stratégie budgétaire sera soutenue par une politique économique et financière qui s'articule autour des axes prioritaires suivants :

1. la mobilisation des ressources intérieures et extérieures à travers les mesures suivantes :

- la modernisation des services fiscaux ;
- l'élargissement de la base fiscale ;
- le renforcement des structures de contrôle et l'intensification de la lutte contre la fraude ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la micro finance à travers l'assainissement des institutions de micro finance non viables, la consolidation et le développement du professionnalisme dans ce domaine et l'accroissement et la diversification des produits des Institutions de micro finance (IMF) avec une facilitation de l'accès au refinancement ;

- la poursuite de la modernisation et de l'assainissement de la gestion des finances publiques ;

- l'adhésion totale à la politique monétaire menée par la BCEAO qui vise un niveau suffisant de liquidité et la stabilité macroéconomique favorables à la compétitivité de l'ensemble des économies de la zone.

2. la maîtrise des dépenses publiques à travers les mesures suivantes :

- assurer la qualité de la dépense publique en orientant les dépenses de l'Etat vers les secteurs prioritaires de la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP) 2008-2012 ;

- renforcer les capacités des structures chargées du contrôle de l'exécution des dépenses publiques ;

- accélérer la préparation des dossiers d'appels d'offres en vue d'améliorer la consommation des crédits ;

- renforcer la lutte contre la corruption ;

- améliorer le financement de l'économie pour porter le taux d'accès aux services financiers à un niveau convenable ;

- poursuivre l'apurement des arriérés de l'Etat, notamment vis-à-vis des institutions financières, dans le cadre de l'opération globale d'apurement de la dette intérieure

3. le suivi de l'exécution du budget et la reddition des comptes : dans la droite ligne de la modernisation des outils d'exécution budgétaire, l'informatisation des services déconcentrés de l'ordonnancement sera engagée, en vue d'accélérer la remontée des données d'exécution du budget aux niveaux régionaux et permettre ainsi la reddition des comptes dans des délais plus réduits que ceux observés jusque là. Ceci permettra d'assurer également une interface intégrale entre les ordonnancements et les paiements effectifs des dépenses.

Au titre de 2010, la mise en œuvre de cette stratégie budgétaire visera ainsi les objectifs déclinés dans les différents domaines socio-économiques.

Au plan économique, le taux de croissance sera porté à 4,3%. Cette croissance sera soutenue par des investissements importants dans le domaine agricole et la poursuite des grands chantiers en cours dans le domaine des routes, le secteur des mines, le domaine hydraulique et énergétique et les autres infrastructures.

Au plan social, des allocations budgétaires conséquentes ont été faites dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du monde rural visant l'amélioration du niveau de vie et du bien être des populations, à travers l'accès aux services sociaux de base et le rehaussement de leurs revenus. En outre, le Gouvernement déploiera les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la quiétude sociale sur l'ensemble du territoire national.

A titre indicatif, les allocations budgétaires faites aux secteurs de lutte contre la pauvreté connaissent les évolutions suivantes :

TABLEAU N° 2 : EVOLUTION DES DÉPENSES DES SECTEURS PRIORITAIRES ENTRE 2009 ET 2010

<i>Libellé</i>	<i>LF 2009</i>	<i>LF 2010</i>	<i>Variation</i>
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE			
<i>Dépense de personnel</i>	9 012 299 000	10 544 389 830	1 532 090 830
<i>Dépense de fonctionnement</i>	2 372 096 000	2 450 440 508	78 344 508
<i>Subventions et autres transferts</i>	19 123 826 389	18 362 416 768	-761 409 621
<i>Dépense d'investissement</i>	5 966 144 000	5 317 392 637	-648 751 363
Total	36 474 365 389	36 674 639 743	200 274 354
MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE			
<i>Dépense de personnel</i>	55 115 000	248 017 500	192 902 500
<i>Dépense de fonctionnement</i>	704 462 000	724 866 405	20 404 405
<i>Subventions et autres transferts</i>	1 429 939 799	1 302 524 119	-127 415 680
<i>Dépense d'investissement</i>	471 734 905	1 749 428 735	1 277 693 830
Total	2 661 251 704	4 024 836 759	1 363 585 055
MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE			
<i>Dépense de personnel</i>	146 338 000	133 679 763	-12 658 237
<i>Dépense de fonctionnement</i>	152 483 000	156 944 649	4 461 649
<i>Subventions et autres transferts</i>	77 000 000	77 233 121	233 121
<i>Dépense d'investissement</i>	1 619 109 000	519 166 853	-1 099 942 147
Total	1 994 930 000	887 024 386	-1 107 905 614
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE			
<i>Dépense de personnel</i>	1 829 050 000	2 006 684 000	177 634 000
<i>Dépense de fonctionnement</i>	1 589 509 000	1 642 006 581	52 497 581
<i>Subventions et autres transferts</i>	1 334 012 000	1 428 071 142	94 059 142
<i>Dépense d'investissement</i>	16 428 689 292	39 931 632 739	23 502 943 447
Total	21 181 260 292	45 008 394 462	23 827 134 170
MINISTERE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES			
<i>Dépense de personnel</i>	979 524 000	927 790 720	-51 733 280
<i>Dépense de fonctionnement</i>	388 761 985	431 493 467	42 731 482
<i>Subventions et autres transferts</i>	283 928 000	256 928 000	-27 000 000
<i>Dépense d'investissement</i>	10 501 699 763	10 136 183 470	-365 516 293
Total	12 153 913 748	11 752 395 657	-401 518 091

Libellé	LF 2009	LF 2010	Variation
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE			
Dépense de personnel	411 393 000	473 924 730	62 531 730
Dépense de fonctionnement	384 674 000	389 516 638	4 842 638
Subventions et autres transferts	0	11 297 000	11 297 000
Dépense d'investissement	15 269 185 020	24 587 522 567	9 318 337 547
Total	16 065 252 020	25 462 260 935	9 397 008 915
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT			
Dépense de personnel	511 441 000	467 201 354	-44 239 646
Dépense de fonctionnement	175 903 000	181 712 644	5 809 644
Subventions et autres transferts	5 568 945 000	6 071 013 350	502 068 350
Investissements exécutés par l'Etat	88 970 994 000	88 340 532 639	-630 461 361
Total	95 227 283 000	95 060 459 987	-166 823 013
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION			
Dépense de personnel	1 413 738 000	1 528 627 000	114 889 000
Dépense de fonctionnement	416 130 000	429 874 349	13 744 349
Subventions et autres transferts	507 095 000	523 843 000	16 748 000
Dépense d'investissement	2 403 027 000	3 319 663 000	916 636 000
Total	4 739 990 000	5 802 007 349	1 062 017 349
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE			
Dépense de personnel	26 970 534 000	35 870 810 220	8 900 276 220
Dépense de fonctionnement	6 222 401 644	6 186 366 000	-36 035 644
Subventions et autres transferts	33 258 028 741	29 525 304 401	-3 732 724 340
Dépense d'investissement	31 853 781 665	22 243 101 483	-9 610 680 182
Total	98 304 746 050	93 825 582 104	-4 479 163 946
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE			
Dépense de personnel	811 786 000	965 178 080	153 392 080
Dépense de fonctionnement	367 050 760	384 173 546	17 122 786
Dépense d'investissement	25 953 743 000	28 823 659 000	2 869 916 000
Total	27 132 579 760	30 173 010 626	3 040 430 866
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
Dépense de personnel	10 399 205 000	10 607 189 100	207 984 100
Dépense de fonctionnement	6 779 420 807	7 003 328 435	223 907 628
Subventions et autres transferts	12 937 625 557	13 187 929 115	250 303 558
Dépense d'investissement	40 270 018 850	27 301 829 475	-12 968 189 375
Total	70 386 270 214	58 100 276 125	-12 285 994 089
MINISTERE DE LA POPULATION ET DES REFORMES SOCIALES			
Dépense de personnel	259 740 000	237 272 490	-22 467 510
Dépense de fonctionnement	107 168 000	108 564 136	1 396 136
Subventions et autres transferts	40 000 000	40 521 102	521 102
Dépense d'investissement	1 249 770 000	1 073 060 802	-176 709 198
Total	1 656 678 000	1 459 418 530	-197 259 470
Total général	387 978 520 177	408 230 306 663	20 251 786 486

Il ressort de ce tableau que les allocations au titre des secteurs prioritaires ont augmenté globalement de 20,250 milliards en 2010. Ces allocations représentent 55,56% des prévisions budgétaires totales, avec des hausses plus significatives au niveau du secteur rural.

D'autres secteurs non moins importants ont également été dotés de crédits substantiels, reflétant ainsi toute l'importance que leur accorde le Gouvernement. Il s'agit de la promotion de la jeunesse et de la femme pour lesquelles des inscriptions de 10 milliards sont proposées, en raison de 5 milliards chacun.

Au plan des finances publiques, l'accent sera mis sur une amélioration accrue du recouvrement des recettes internes doublée d'une mobilisation conséquente des ressources extérieures, tout en veillant à la maîtrise et à la qualité de la dépense publique.

L'atteinte des objectifs de mobilisation de recettes internes se fera à travers la mise en œuvre des plans d'actions des régies financières, ainsi que de certaines mesures d'ordre fiscal ou administratif.

Ainsi, les nouvelles mesures fiscales proposées au titre de la loi de finances 2010 portent sur :

- ♦ l'abaissement du taux de l'Impôt sur les bénéfices (ISB) de 35% à 30 % : cette mesure vise le respect des engagements communautaires et internationaux par une diminution progressive des taux de la fiscalité directe et l'attrait des capitaux étrangers pour renforcer les investissements ;

- ♦ l'abaissement des charges fiscales des revenus salariaux à travers notamment :

- l'exonération des sommes versées par les salariés en vue de la constitution de pension de retraite, que ce soit à titre obligatoire ou facultatif ;

- l'élargissement de certaines tranches et l'abaissement des taux d'imposition de l'IUTS. A titre d'exemple, la dernière tranche est portée à plus d'un million et son taux marginal d'imposition est ramené de 45% à 35%.

Ces mesures, en faveur des revenus salariaux, visent à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs et rendre le marché de l'emploi plus attractif. C'est également une réponse aux demandes sans cesse renouvelées des travailleurs.

- ♦ le dé plafonnement du remboursement du crédit TVA aux exportateurs afin de renforcer et d'améliorer le climat des affaires au profit de l'investissement ;

- ♦ l'institution d'une mesure confortant l'administration des impôts dans la lutte contre l'incivisme fiscal par la suspension temporaire du NIF dans le cas de défaillance chronique en matière d'obligations déclaratives ;

- ♦ les facilités en matière de création d'entreprises telles que la réduction des droits de timbre relatif aux formalités d'immatriculation au NIF et au registre du commerce et du crédit mobilier. Le coût fiscal de la création d'entreprise passe ainsi de 35.000 F CFA à 11.500 F CFA.

- ♦ la facilité de l'accès à la propriété foncière par la réduction de moitié de l'inscription du droit de superficie.

En plus des mesures fiscales proposées, des dispositions d'ordre administratif seront prises en 2010, en ligne avec la modernisation des régies financières.

Au niveau de la fiscalité intérieure, ces dispositions, pour l'essentiel, portent sur :

- une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale ;
- la lutte contre l'incivisme fiscal par le renforcement des contrôles fiscaux à tous les niveaux ;

- la poursuite de l'informatisation des services et la modernisation des équipements cadastraux et topographiques en vue d'assurer une meilleure connaissance du tissu fiscal, notamment le foncier, dont la gestion requiert encore des efforts soutenus.

Au niveau du commerce extérieur, les actions viseront :

- l'interconnexion des bureaux de douanes qui va se poursuivre, y compris avec nos principaux partenaires portuaires ;

- l'utilisation intégrale des fonctionnalités automatisées (Sydonia++) de notre système douanier en vue de permettre une meilleure maîtrise des opérations à risque et un contrôle douanier plus efficace. En outre, d'autres outils modernes pour une maîtrise des flux de marchandises seront également mis en place ;

- le suivi rapproché des exonérations fiscales, y compris avec des visites plus fréquentes sur le terrain.

Toutes ces dispositions découlent des plans d'actions des régies financières, dont l'élaboration est devenue une tradition aux différents échelons des services.

Concernant les dépenses publiques, la stratégie du Gouvernement s'inscrit dans la poursuite des grands chantiers de développement. Les principaux investissements et actions prioritaires, prévus dans la loi de finances 2010, sont les suivants :

TABLEAU N° 3 : INVESTISSEMENTS ET ACTIONS PRIORITAIRES 2010 (EN FRANCS CFA)

Programme	LF2010
Projet route Tibiri - Dakoro - Madaoua -Bouza -Tahoua	8 000 000 000
Projet const. Abattoir moderne Niamey	5 000 000 000
Programme Barrage de Kandadji	6 747 256 000
Reconstitution stocks de réserves OPVN	5 000 000 000
Programme jeunesse	5 000 000 000
Programme promotion de la femme	5 000 000 000
Construction classes primaire	3 500 000 000
Programme de lutte contre l'ensablement fleuve Niger	5 000 000 000
Prise en charge des frais liés à la gratuité des soins	4 209 217 665
Prog. vulgarisation des cultures irriguées.	4 037 000 000
Route Sabongari Gaya	3 500 000 000
Réhabilitation 3000 ouvrages hydrauliques	3 000 000 000

<i>Programme</i>	<i>LF2010</i>
Infrastructures 18 décembre	3 000 000 000
Fonds d'investissements prioritaires	10 000 000 000
Loi de programmation (FNIS)	2 000 000 000
Programme construction logements sociaux	2 000 000 000
Voiries urbaines	2 000 000 000
Programme construction logements administratifs	2 000 000 000
Construction centre de lutte contre le cancer	1 580 000 000
Loi de programmation police	1 500 000 000
Acquisitions matériel de transport	1 500 000 000
Construction 2 ^{ème} pont Niamey	1 064 000 000
Projet exploration charbon Salkadamna	500 000 000
Programme de vaccination et de déparasitage	1 000 000 000
Programme pistes rurales	1 000 000 000
Installation des nouvelles communes	500 000 000
Projet infrastructures universitaires	700 000 000
Bâtiments administratifs à usage de bureau	700 000 000
Construction 32 Centres de couverture des zones d'ombre	674 882 000
Programme équipements infrastructures sanitaires	600 000 000
Fonds d'études (dotation budgétaires)	450 000 000
Modernisation ORTN	1 000 000 000
Programme réhabilitation des aéroports	500 000 000
Acquisition machines à timbrer	403 450 434
Mise en œuvre de la politique culturelle et du plan décennal	323 540 000
Programme Centre de dialyse Zinder	350 000 000
Centre de prise en charge des jeunes en difficulté	200 000 000
Construction Ecole des douanes	350 000 000
Programme développement du sport	332 932 000
Recensement de la population et de l'habitat 2011	300 000 000
Programme de promotion de la jeunesse	212 500 000
Acquisitions ascenseurs	150 000 000
Réhabilitation INRAN	200 000 000
Réhabilitation et équipement CHR Maradi	146 000 000
Plan d'urbanisme et SDA	140 000 000
Labo micro-film	106 500 000
Programme équipement compagnie sapeurs pompiers	100 000 000
Const. réhabilitat. des prisons et camps pénaux	100 000 000
Réhabilitation usine riz du Niger	78 090 000
Programme de communication	100 000 000
Programme sur le fichier intègre	50 000 000
Total	95 905 368 099

La répartition sectorielle de ces actions prioritaires se présente comme :

<i>Secteur</i>	<i>Montant</i>
Secteur rural	30 062 346 000
Education	4 200 000 000
Jeunesse	5 745 432 000
Promotion de la Femme	5 000 000 000
Infrastructures et accompagnement du développement	10 748 372 434
Sécurité	13 700 000 000
Habitat	4 000 000 000
Santé	6 885 217 665
Routes	15 564 000 000
Total	95 905 368 099

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est d'accélérer la réalisation des investissements nécessaires à la croissance et au développement, tout en préservant la soutenabilité de sa situation budgétaire et la viabilité de la dette publique.

IV. LES PRÉVISIONS DES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL 2010

Les ressources du budget général de l'Etat, au titre de 2010, s'élèvent à **sept cent trente quatre milliards sept cent vingt neuf millions neuf cent deux mille (734.729.902.000) francs CFA**, contre sept cent trente milliards six cent trente sept millions sept cent vingt cinq mille (730.637.725.000) francs CFA en 2009, soit une augmentation de quatre milliards quatre vingt douze millions cent soixante dix sept mille (4.092.177.000) francs CFA, correspondant à 0,56% en valeur relative.

Par nature, ces prévisions de recettes, rapprochées à celles de 2009, se présentent globalement comme suit :

TABLEAU N° 4 : PRÉVISIONS GLOBALES DES RECETTES 2009-2010 (EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

<i>Libellé</i>	<i>LF 2009</i>	<i>LF 2010</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
RECETTES INTERNES	428 725	403 763	-24 963	-5,82%
<i>Recettes internes permanentes</i>	<i>410 314</i>	<i>385 418</i>	<i>-24 896</i>	<i>-6,07%</i>
Recettes fiscales	288 377	365 376	77 000	26,70%
Recettes non fiscales	121 937	20 042	-101 895	-83,56%
<i>Recettes exceptionnelles</i>	<i>18 412</i>	<i>18 345</i>	<i>-67</i>	<i>-0,36%</i>
Ventes immeubles bâtis	39	42	3	7,69%
Ressources PPTE	17 750	17 610	-140	-0,79%
Autres recettes exceptionnelles	473	543	70	14,80%
Dettes récédées	150	150	0	0,00%
RECETTES EXTÉRIEURES	301 912	330 967	29 055	9,62%
Emprunts budgétaires	31 636	9 856	-21 780	-68,85%
Aides budgétaires	46 240	65 495	19 255	41,64%
Emprunts projets	89 249	85 655	-3 594	-4,03%
Aides projets	134 787	169 960	35 173	26,10%
Total général	730 638	734 730	4 092	0,56%

Les développements ci – après présentent l'évolution des recettes 2010 par grande catégorie :

4.1 Recettes internes

Elles sont composées des recettes internes permanentes et des recettes exceptionnelles. Rapportées à 2009, les recettes internes accusent une baisse de 24,963 milliards, soit -5,82%.

4.1.1 Recettes internes permanentes

Comprenant les recettes fiscales et les recettes non fiscales, elles enregistrent en 2010 une baisse de 24,896 milliards, soit -6,07%, due à une baisse significative des recettes non fiscales pour lesquelles aucune prévision n'est faite au titre des actifs miniers qui étaient de 108,375 milliards en 2009. Cependant, cette baisse est atténuée par une hausse très significative des recettes fiscales à hauteur de 77 milliards, traduisant ainsi la volonté du Gouvernement à mettre un accent particulier sur la mobilisation des recettes internes.

4.1.2 Recettes exceptionnelles

Prévues pour 18,345 milliards en 2010 contre 18,412 milliards en 2009, ces recettes composées essentiellement des ressources PPTE (17,610 milliards en 2010) connaissent une légère baisse de 67 millions.

4.2 Ressources extérieures

Les prévisions 2010 des ressources extérieures, comprenant les emprunts et les aides budgétaires d'une part et les emprunts et les aides projets d'autre part, s'élèvent à 330,967 milliards contre 301,912 milliards en 2009, soit une augmentation de 29,055 milliards en valeur absolue correspondant à 9,62% en valeur relative.

Le tableau ci – après donne un aperçu de l'évolution des ressources extérieures entre 2009 et 2010 :

TABLEAU N° 5 : EVOLUTION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES ENTRE 2009 ET 2010 (EN FRANCS CFA)

Libellé	LF 2009	LF 2010	Variation	%
Emprunts budgétaires	31 636 000 000	9 856 000 000	-21 780 000 000	-68,85%
Aides budgétaires	46 240 322 000	65 495 477 000	19 255 155 000	41,64%
Emprunts projets	89 249 129 000	85 655 349 000	-3 593 780 000	-4,03%
Aides projets	134 786 935 000	169 960 366 000	35 173 431 000	26,10%
Total général	301 912 386 000	330 967 192 000	29 054 806 000	9,62%

A la lecture du tableau, il ressort que seules les aides budgétaires et les aides projets ont connu des hausses sensibles contrairement aux emprunts budgétaires et emprunts projets qui accusent des baisses, respectivement, de 21,780 milliards et 3,594 milliards. Cela traduit une fois de plus la politique des autorités qui privilégie les dons et les emprunts à fort taux de concessionnalité.

Les aides budgétaires, d'un montant total de 65,495 milliards, se répartissent quant à elles comme suit :

- Union européenne (UE) :	24,300 milliards
- Agence française de développement (AFD) :	3,300 milliards
- Banque mondiale (BM) :	25 milliards
- Banque africaine de développement (BAD) :	5,250 milliards
- Appui mise en œuvre PDDE (fonds communs) :	5,433 milliards
- Appui au secteur rural (Danemark) :	2,212 milliards

V. LES PRÉVISIONS DES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL 2010

Les dépenses du budget général de l'Etat, au titre de 2010, s'élèvent à **sept cent trente quatre milliards sept cent vingt neuf millions neuf cent deux mille (734.729.902.000) francs CFA**, contre sept cent trente milliards six cent trente sept millions sept cent vingt cinq mille (730.637.725.000) francs CFA en 2009, soit une augmentation de quatre milliards quatre vingt douze millions cent soixante dix sept mille (4.092.177.000) francs CFA, correspondant à 0,56% en valeur relative.

Par nature et par grande masse, les prévisions de dépenses, comparées à celles de 2009, se présentent comme suit :

TABLEAU N°6 : EVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDE MASSE ENTRE 2009 ET 2010 (EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

Libellé	LF 2009	LF 2010	Variation	%
Amortissements et charges de la dette publique	52 454	49 840	-2 614	-4,98%
Dette extérieure	9 736	10 612	876	9,00%
Dette intérieure	42 718	39 228	-3 490	-8,17%
Dépenses de personnel	93 300	106 961	13 661	14,64%
Traitements et salaires	93 300	106 961	13 661	14,64%
Dépenses de fonctionnement	86 644	77 496	-9 148	-10,56%
Autres dépenses de fonctionnement	85 937	76 789	-9 148	-10,65%
PPTE	707	707	0	0,00%
Subventions et autres transferts	112 597	116 270	3 673	3,26%
Autres subventions et transferts	108 637	111 294	2 658	2,45%
PPTE	3 960	4 976	1 016	25,66%
Investissements exécutés par l'Etat	385 643	384 163	-1 479	-0,38%
Investissements administrations	20 925	19 348	-1 577	-7,54%
Investissements 100 % Trésor Projets/Programmes	108 624	69 770	-38 853	-35,77%
PPTE	12 883	11 927	-956	-7,42%
Contre partie aux projets (Volet Trésor)	19 175	27 502	8 326	43,42%
Emprunts	89 249	85 655	-3 594	-4,03%
ANR	134 787	169 960	35 173	26,10%
Total général	730 638	734 730	4 092	0,56%

Pour l'année 2010 la dette publique représente 6,78% du montant total du budget, les dépenses de personnel 14,56%, les dépenses d'achat de biens et services 10,55%, les subventions et autres transferts courants 15,82% et les dépenses d'investissements 52,29%. L'important niveau des investissements dénote l'orientation du Gouvernement de privilégier les dépenses d'investissements indispensables à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

5.1 La dette publique

Elle passe de 52,454 milliards en 2009 à 49,840 milliards en 2010, soit une baisse en valeur absolue de 2,614 milliards. Cette baisse intervient au niveau de la dette intérieure (-3,490 milliards) mais légèrement atténuée par la hausse de la dette extérieure (0,876 milliard).

5.2 Les dépenses de fonctionnement

Regroupant les dépenses de personnel, les dépenses d'achat de biens et services et les transferts courants, ces dépenses sont projetées à 300,727 milliards contre 292,541 milliards en 2009, soit une hausse, en valeur relative de 2,80%. Cette hausse est constatée au niveau des dépenses de personnel (+13,661 milliards) et les dépenses de transferts courants (+3,673 milliards) mais atténuée par la baisse des dépenses d'achat de biens et services (-9,148 milliards).

La hausse des dépenses de personnel est essentiellement due à la titularisation de certains enseignants contractuels de l'éducation et de la santé, ainsi que la prise en compte des reclassements et avancements des agents de l'Etat.

5.3 Les dépenses d'investissements

Elles passent de 385,643 milliards en 2009 à 384,163 milliards en 2010, soit une légère baisse en valeur absolue de 1,479 milliard. On constate que les contreparties, du fait des gros investissements routiers et des travaux du barrage de Kandadji, et les Aides non remboursables (ANR) pour la réalisation de certains projets progressent respectivement de 8,326 milliards et de 35,173 milliards. Par contre, au vu du réalisme sous-tendant les projections de dépenses au titre de 2010, les dépenses d'investissements sur les autres sources de financement ont été revues à la baisse.

Le tableau ci – après récapitule l'évolution de ces dépenses d'investissements entre 2009 et 2010 :

TABLEAU N° 7 : EVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS ENTRE 2009 ET 2010 (EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

<i>Libellé</i>	<i>LF 2009</i>	<i>LF 2010</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
Investissements administrations	20 925	19 348	-1 577	-7,54%
Investissements 100 % Trésor Projets/Programmes	108 624	69 770	-38 853	-35,77%
PSTE	12 883	11 927	-956	-7,42%
Contre partie aux projets (Volet Trésor)	19 175	27 502	8 326	43,42%
Emprunts	89 249	85 655	-3 594	-4,03%
ANR	134 787	169 960	35 173	26,10%
Total investissements exécutés par l'État	385 643	384 163	-1 479	-0,38%

VI LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR 2010

Les comptes spéciaux du trésor ouverts au titre de la loi de finances 2010 sont équilibrés en recettes et en dépenses à un montant de vingt quatre milliards quatre cent vingt six millions cent dix neuf mille (24.426.119.000) francs CFA contre trente milliards quatre cent quarante quatre millions cent dix neuf mille (30.444.119.000) francs CFA, en 2009, soit une baisse 6,018 milliards. La baisse constatée est surtout imputable au compte spécial « Fonds d'investissements prioritaires » qui était financé en 2009 par des ressources exceptionnelles non constatées en 2010.

Les comptes spéciaux du trésor ouverts sont les suivants (en FCFA) :

TABLEAU N° 8 : EVOLUTION DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR ENTRE 2009 ET 2010

<i>Intitulé</i>	<i>Prévisions 2009</i>	<i>Prévisions 2010</i>	<i>Variation</i>
Fonds national de retraite (FNR)	9 433 000 000	9 900 000 000	467 000 000
Magasin sous douanes	913 981 000	913 981 000	0
Fonds de développement du tourisme	120 000 000	120 000 000	0
Affrètement avions	3 050 138 000	3 050 138 000	0
Fonds spécial d'étude et de contrôle	150 000 000	165 000 000	15 000 000
Exploitation du matériel du génie militaire	1 777 000 000	277 000 000	-1 500 000 000
Fonds d'investissements prioritaires	15 000 000 000	10 000 000 000	-5 000 000 000
Total	30 444 119 000	24 426 119 000	-6 018 000 000

Telles sont les grandes lignes du projet de loi de finances 2010.

Le ministre de l'économie et des finances

Ali Mahaman Lamine Zeine.

Ordonnance n° 2009-26 du 06 novembre 2009, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2010.

Vu la Constitution du 18 août 2009,

Sur rapport du ministre de l'économie et des finances :

TITRE I : MESURES PERMANENTES

Article premier : A compter du 1^{er} janvier 2010, l'article 27 de la Section I du Titre I du Régime fiscal et domanial de la République du Niger relatif à l'impôt sur les bénéfices est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 27 : Le taux de l'impôt sur les bénéfices est fixé à 30%, sans abattement, du bénéfice net imposable et arrondi au millier de francs inférieur.

Cette mesure s'applique aux revenus de l'année 2010.

Article deux : A compter du 1^{er} janvier 2010, les articles 15 et 22 de la Section III, du Titre I du Régime fiscal et domanial de la République du Niger, relatifs à l'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS), sont complétés ainsi qu'il suit :

Art. 15 : Le revenu global imposable à l'impôt unique sur les traitements et salaires est constitué par l'ensemble des revenus imposables tel que défini à l'article 3, déduction faite :

- des retenues opérées par l'employeur en vue de la constitution de pension ou de retraite. Pour être admis en déduction, ces prélèvements doivent être limités à 6 % du montant de la rémunération brute principale ;

- d'un abattement de 17 % calculé sur le montant de la somme représentative de la rémunération brute principale et de l'indemnité de dépaysement pour les travailleurs étrangers expatriés au Niger bénéficiant d'une indemnité de dépaysement. Pour ouvrir droit à l'abattement, l'indemnité de dépaysement doit être au moins égale à 40 % de la rémunération brute principale.

Par rémunération brute principale, il faut entendre le salaire de base y compris les congés payés ;

- d'un abattement de 10% sur le salaire imposable.

Art. 22 : L'Impôt unique sur les traitements, salaires et revenus assimilés est progressif et calculé par tranches mensuelles comme suit :

De	0	à	25.000	1%
De	25 001	à	50.000	2%
De	50 001	à	100.000	6%
De	100 001	à	150.000	13%
De	150 001	à	300.000	25%
De	300 001	à	400.000	30%
De	400 001	à	700.000	32%
De	700 001	à	1 000.000	34%
Au delà de			1 000.000	35%

Article trois : A compter du 1^{er} janvier 2010, les articles 5 et 34 de la Section I, du Titre III du Régime fiscal et domanial de la République du Niger, relatif à la Taxe sur la valeur ajoutée sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit :

Art. 5 : Sont exonérés de la Taxe sur la valeur ajoutée :

25°) – *Les intérêts de l'emprunt contracté par les salariés, pour la construction d'un immeuble à usage d'habitation principale, sur un terrain immatriculé au service de la Conservation foncière. Pour bénéficier de l'exonération, le montant de l'emprunt ne doit pas excéder 30 millions de francs.*

Art. 34 : Les entreprises qui, pour un trimestre civil donné, n'ont pas la possibilité d'imputer totalement la taxe, ouvrant droit à déduction, sur la taxe éventuellement exigible au titre d'opérations imposables, peuvent obtenir le remboursement de cet excédent déductible. A cet effet, elles sont tenues de déposer une demande de remboursement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre considéré, sous peine de forclusion du droit à remboursement pour la dite période.

Le remboursement ne peut porter au plus que sur l'intégralité de la taxe sur la valeur ajoutée calculée fictivement sur le montant des exportations réalisées, constatées par l'Administration des douanes au cours du trimestre et relatives à des biens qui seraient imposés s'ils étaient vendus à l'intérieur du pays.

Les modalités de remboursement seront arrêtées par voie réglementaire.

Article quatre : A compter du 1^{er} janvier 2010, l'article 468 (huitièmement) du chapitre IX du Livre II du Code du timbre relatif au droit de timbre est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Art. 468. 8°: Il est apposé un timbre fiscal de 25.000 francs sur les originaux ou exemplaires uniques :

- de tous les actes administratifs conférant agrément, autorisation, permis, certificat à caractère professionnel, délivrés par les administrations publiques de l'Etat et de ses démembrements, les établissements publics, les sociétés d'Etat, les sociétés d'économie mixte et les sociétés privées concessionnaires de service public.

Toutefois, les droits de timbres relatifs à l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier sont plafonnés à 11.500 francs et détaillés comme suit :

- un timbre fiscal de 1.500 francs pour l'inscription au registre ;

- un timbre fiscal de 10.000 francs pour frais de signature.

Article cinq : A compter du 1^{er} janvier 2010, l'article 3 du titre VIII du Régime fiscal et domanial de la République du Niger, relatif au Numéro d'identification fiscale est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Art. 3 : Le N.I.F attribué à un contribuable est unique, exclusif et invariable.

L'attribution du N.I.F donne lieu à la perception d'un droit de timbre de 1.500 francs, sous réserve de statut particulier du contribuable.

En cas de non respect des obligations fiscales déclaratives par l'attributaire, l'administration procède à une suspension provisoire du N.I.F concerné. Les conditions de suspension sont précisées par une instruction de la direction générale des impôts. La réactivation du NIF suspendu est subordonnée à la régularisation de la situation fiscale de l'attributaire.

Article six : A compter du 1^{er} janvier 2010, l'article 731 du chapitre 1^{er} du Livre VI du Régime fiscal et domanial de la République du Niger relatif aux frais de la publicité foncière est modifié comme suit :

Art. 731 : Il est perçu au profit du budget de l'Etat à titre de contribution aux frais généraux du service et de remboursement forfaitaire d'imprimés :

1^o) Pour l'inscription du droit de superficie et la mutation totale :

- *inscription de droit de superficie : 0,5 % sur le montant de la mise en valeur constatée par le procès-verbal ;*
- *mutation totale de propriété : 1 % sur le prix du terrain entendu.*

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article sept : Sous réserve des dispositions de la présente ordonnance, continueront d'être opérées pendant l'année budgétaire 2010, conformément aux dispositions législatives en vigueur :

- la perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat ;
- la perception des impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements et organismes publics dûment habilités.

Article huit : Sans préjudice des sanctions prévues par la loi, il est interdit à tout président d'institution ou ministre d'intervenir en faveur des organismes relevant de sa tutelle dans le but d'interrompre ou d'empêcher la mise en œuvre des procédures légales et réglementaires de recouvrement reconnues aux comptes publics.

Article neuf : Les comptes publics sont personnellement et pécuniairement responsables de l'encaissement régulier des recettes dont le recouvrement leur est confié.

Est considéré comme détournement de deniers publics et passible de poursuites administratives et judiciaires, conformément à la législation en vigueur, le non-reversement au trésor public dans les délais réglementaires des ressources collectées par les régies de recettes.

Article dix : Les régisseurs de recettes de l'Etat sont tenus de verser les produits qu'ils recouvrent au trésor public dans les délais prévus par les textes en vigueur.

Tout manquement à cette disposition est considéré comme un détournement de deniers publics et sera passible de poursuites, conformément à la législation en vigueur.

TITRE III : MESURES D'ORDRE FINANCIER

Article onze : Les obligations de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs de l'administration ne peuvent être contractées que par les autorités habilitées à le faire, en vertu des lois et règlements ou par les agents de l'Etat ayant reçu délégation de ces autorités et lorsque les crédits nécessaires à l'exécution financière de ces obligations sont inscrits au budget et ont fait l'objet d'un engagement comptable dans les formes réglementaires prévues à cet effet.

Toute prestation effectuée en dehors de ces formes réglementaires, quelle que soit la qualité de la personne qui a effectué la commande, sera réputée être un acte d'ordre privé, intervenu entre celle-ci et le fournisseur. Aucun recours auprès de l'administration ne sera recevable dans ce cas.

Article douze : Le Président de la République est autorisé à contracter, au nom de l'Etat, les emprunts prévus par la loi de finances et ceux destinés au financement des projets inscrits dans le programme d'investissement de l'Etat.

Article treize : Dans le cadre de la gestion de la dette intérieure et de l'exécution de ses opérations de trésorerie, l'Etat pourra recourir à la titrisation et à l'emprunt public par émission de « bons de trésor » et d'obligations.

Les conditions d'émission de ces valeurs seront précisées par voie réglementaire.

Article quatorze : Les montants des impôts, taxes et pénalités y relatives, recouvrés par compensation, sont exclus de la base de calcul des remises accordées aux agents du ministère chargé des finances.

La présente disposition s'applique également aux calculs des remises accordées aux membres des Commissions ou Comités, créés par l'Etat en vue du recouvrement de deniers publics ou de la récupération de biens de l'Etat ou de ses démembrements.

TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPENSES

Article quinze : Les crédits ouverts au budget de l'Etat, à l'exception de ceux destinés aux dépenses de personnel, constituent des autorisations maximales et non des obligations de dépenses.

Article seize : Pour la gestion 2010, le ministre chargé des finances pourra, si la situation de la trésorerie de l'Etat l'exige, prendre toutes dispositions susceptibles de réguler le rythme de libération des crédits, ainsi que celui des engagements et ordonnancements des charges de l'Etat.

TITRE V : EVALUATION DES RESSOURCES DU BUDGET

Article dix sept : Les ressources du budget de l'Etat pour l'année budgétaire 2010 sont évaluées à **sept cent trente quatre milliards sept cent vingt neuf millions neuf cent deux mille (734.729.902.000) francs CFA**. Elles se répartissent comme suit par article :

12 Dons, projets et legs	235 605 843 000
15 Tirages sur emprunts projets	85 655 349 000
16 Emprunts programmes	9 856 000 000
23 Immeubles	42 000 000
71 Recettes fiscales	365 376 000 000
72 Recettes non fiscales	20 042 000 000
76 Recettes exceptionnelles	18 152 710 000
Total général	734 729 902 000

La répartition détaillée des recettes par nature est établie conformément au tableau ci-après :

<i>Rubriques</i>	<i>Nomenclature</i>			<i>Prévisions LF2010</i>
TITRE	0	RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT		
Article	12	Dons, projets et legs		
<i>Paragraphe</i>	<i>121</i>	<i>Dons projets des institutions internationales mondiales</i>		
0	121	11	Dons et Legs	169 960 366 000
<i>Total paragraphe 121</i>				<i>169 960 366 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>125</i>	<i>Fonds de concours</i>		
0	125	10	Dettes rétrocédées	150 000 000
0	125	30	Aides budgétaires	57 850 000 000
0	125	31	Appui mise en œuvre PDDE (Fonds Communs)	5 433 000 000
0	125	34	Appui au secteur rural Danemark	2 212 477 000
<i>Total paragraphe 125</i>				<i>65 645 477 000</i>
Total article 12				235 605 843 000
Article	15	Tirages sur emprunts projets		
<i>Paragraphe</i>	<i>151</i>	<i>Emprunts projets multilatéraux</i>		
0	151	10	Emprunts projets	85 655 349 000
<i>Total paragraphe 151</i>				<i>85 655 349 000</i>
Total article 15				85 655 349 000
Article	16	Emprunts programmes		
<i>Paragraphe</i>	<i>161</i>	<i>Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux</i>		
0	161	10	Tirage sur le FMI	4 606 000 000
0	161	20	Ressources P.A.S	5 250 000 000
<i>Total paragraphe 161</i>				<i>9 856 000 000</i>
Total article 16				9 856 000 000
Article	23	Immeubles		
<i>Paragraphe</i>	<i>232</i>	<i>Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)</i>		
0	232	10	Vente d'immeubles bâtis	42 000 000
<i>Total paragraphe 232</i>				<i>42 000 000</i>
Total article 23				42 000 000
Article	71	Recettes fiscales		
<i>Paragraphe</i>	<i>711</i>	<i>Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital</i>		
0	711	10	Impôt sur les bénéfices (ISB)	74 026 000 000
0	711	30	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	6 791 000 000
0	711	40	Amendes et confiscations de la DGI	811 000 000
0	711	50	Amendes et pénalités trésor	50 000 000
<i>Total paragraphe 711</i>				<i>81 678 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>712</i>	<i>Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations</i>		
0	712	10	Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)	21 623 000 000
0	712	20	Impôt général sur le revenu (I.G.R)	97 000 000
<i>Total paragraphe 712</i>				<i>21 720 000 000</i>

<i>Rubriques</i>			<i>Nomenclature</i>	<i>Prévisions LF2010</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>713</i>		<i>Impôts sur le patrimoine</i>	
0	713	10	Taxe Immobilière	2 733 000 000
0	713	40	Taxe spéciale sur la plus value immobilière	173 000 000
<i>Total paragraphe 713</i>				<i>2 906 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>715</i>		<i>Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services</i>	
0	715	11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur	73 485 000 000
0	715	30	Taxe Unique sur les assurances	1 486 000 000
0	715	41	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur	1 240 000 000
0	715	43	Taxe sur les recettes des loteries(TRL)	1 271 000 000
0	715	44	Taxe sur les jeux de hasard(TJH)	58 000 000
0	715	51	Taxe d'apprentissage (TAP)	965 000 000
0	715	52	Patente synthétique (PS)	2 455 000 000
0	715	53	Permis de chasse et de visite	14 000 000
0	715	55	Droits miniers, taxes et redevances minières	921 000 000
0	715	57	Droit d'occupation du domaine public	666 000 000
0	715	61	Taxe sur les boissons alcooliques (TBA)	1 098 000 000
0	715	62	Taxe sur les tabacs et cigarettes (TTC)	4 738 000 000
0	715	63	Autres droits d'accises	2 658 000 000
0	715	64	Taxe forfaitaire sur l'exercice des activités de réexportation et/ou transit de tabacs et cigarettes (TFEAR)	91 000 000
0	715	65	Taxe sur la publicité commerciale extérieure (TPCE)	39 000 000
0	715	91	Taxe sur certains frais généraux des entreprises (TCFGE)	1 502 000 000
0	715	92	Redevances minières (RM)	14 010 000 000
<i>Total paragraphe 715</i>				<i>106 735 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>716</i>		<i>Droits de timbre et d'enregistrement</i>	
0	716	10	Droits de timbre	4 688 000 000
0	716	20	Droits d'enregistrement	14 675 000 000
<i>Total paragraphe 716</i>				<i>19 363 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>717</i>		<i>Droits et taxes à l'importation</i>	
0	717	10	Droits de douane à l'importation (DD)	24 705 000 000
0	717	20	Redevance statistique à l'importation (RSI)	3 182 000 000
0	717	21	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation	57 802 000 000
0	717	30	Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	7 614 000 000
0	717	50	Amendes et confiscations en douane	305 000 000
<i>Total paragraphe 717</i>				<i>93 608 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>718</i>		<i>Droits et taxes à l'exportation</i>	
0	718	10	Redevance statistique à l'exportation (RSE)	1 285 000 000
0	718	20	Taxe spéciale à la réexportation	26 607 000 000
<i>Total paragraphe 718</i>				<i>27 892 000 000</i>

Rubriques		Nomenclature		Prévisions LF2010
<i>Paragraphe 719</i>		<i>Autres recettes fiscales</i>		
0	719	20	Taxe de vérification des poids et mesures	2 000 000
0	719	30	Taxe de contrôle des Ets danger .incom. insalubres (EDII)	14 000 000
0	719	41	Taxe de contrôle sur les métaux précieux	20 000 000
0	719	50	Recettes portuaires	7 740 000 000
0	719	60	Prélèvements p/c collectivités	3 698 000 000
<i>Total paragraphe 719</i>				<i>11 474 000 000</i>
Total article 71				365 376 000 000
Article 72		Recettes non fiscales		
<i>Paragraphe 721</i>		<i>Revenus de l'entreprise et du domaine</i>		
0	721	10	Retenue pour logements	2 000 000
0	721	20	Permis de coupe de bois	20 000 000
0	721	30	Recettes des régies forestières	162 000 000
0	721	40	Location d'immeubles	111 000 000
0	721	50	Publicité foncière	405 000 000
0	721	60	Concessions provisoires	54 000 000
0	721	70	Concessions définitives	45 000 000
0	721	80	Bornage des terrains	12 000 000
<i>Total paragraphe 721</i>				<i>811 000 000</i>
<i>Paragraphe 722</i>		<i>Droits et frais administratifs</i>		
0	722	10	Droit de chancellerie	10 000 000
0	722	20	Présidence/ Journal Officiel et publication	33 000 000
<i>Total paragraphe 722</i>				<i>43 000 000</i>
<i>Paragraphe 723</i>		<i>Amendes et condamnations pécuniaires</i>		
0	723	10	Amendes et frais de justice	68 000 000
0	723	20	Amendes et pénalités Police	420 000 000
0	723	30	Amendes et pénalités Gendarmerie	660 000 000
0	723	40	Amendes et saisies forêts et chasse	10 000 000
<i>Total paragraphe 723</i>				<i>1 158 000 000</i>
<i>Paragraphe 724</i>		<i>Produits financiers</i>		
0	724	11	Domaine mobilier	9 000 000
0	724	20	Dividendes	13 804 000 000
0	724	95	Commission de transfert BCEAO	2 500 000 000
0	724	96	Intérêts créditeurs BCEAO	1 500 000 000
<i>Total paragraphe 724</i>				<i>17 813 000 000</i>
<i>Paragraphe 729</i>		<i>Autres recettes non fiscales</i>		
0	729	10	Prélèvements sur les honoraires des greffiers et huissiers (DGTCP)	12 000 000
0	729	11	Greffiers et huissiers DGI	5 000 000
0	729	95	Recettes diverses (5èmes jeux de la Francophonie)	200 000 000
<i>Total paragraphe 729</i>				<i>217 000 000</i>
Total article 72				20 042 000 000
Article 76		Recettes exceptionnelles		
<i>Paragraphe 769</i>		<i>Autres recettes exceptionnelles</i>		
0	769	90	Ressources PPTE	17 609 710 000
0	769	92	Autres recettes diverses (DGI)	293 000 000
0	769	93	Autres recettes diverses (TGN)	250 000 000
<i>Total paragraphe 769</i>				<i>18 152 710 000</i>
Total article 76				18 152 710 000
<i>Total titre 0</i>				<i>734 729 902 000</i>
Total général				734 729 902 000

TITRE VI : EVALUATION DES CHARGES DU BUDGET

Article dix huit : Le plafond des crédits ouverts au budget de l'Etat, au titre de l'année 2010, s'élève à sept cent trente quatre milliards sept cent vingt neuf millions neuf cent deux mille (734.729.902.000) francs CFA. Ce plafond se répartit par titre comme suit :

Titre 1	AMORTISSEMENTS ET CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES DES GESTIONS ANTERIEURES	49 839 273 724
Titre 2	DEPENSES DE PERSONNEL	106 961 244 331
Titre 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	77 495 856 540
Titre 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	116 270 131 036
Titre 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	384 163 396 369
Total général		734 729 902 000

La répartition détaillée, par section et par titre, est établie conformément au tableau ci- dessous :

Titre	Libellé	LF2010
Section 00	Cour suprême	
Titre 2	Dépenses de personnel	203 466 139
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	268 110 167
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	11 522 707
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	36 217 448
Total 00		519 316 461
Section 01	Assemblée nationale	
Titre 2	Dépenses de personnel	703 176 237
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	5 758 838 277
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	850 252 408
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	273 792 158
Total 01		7 586 059 080
Section 02	Conseil supérieur de la communication	
Titre 2	Dépenses de personnel	92 493 702
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	122 204 205
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	205 119 133
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	58 635 987
Total 02		478 453 027
Section 03	Cabinet du Premier ministre	
Titre 2	Dépenses de personnel	415 877 660
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	2 267 165 718
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	662 034 510
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	30 947 998 662
Total 03		34 293 076 550

Titre	Libellé	LF2010
Section 05	Présidence de la République	
Titre 2	Dépenses de personnel	746 668 070
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	2 624 542 132
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	400 605 509
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	3 414 396 831
Total 05		7 186 212 542
Section 06	Ministère des enseignements secondaire et supérieur, de la recherche et de la technologie	
Titre 2	Dépenses de personnel	10 544 389 830
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	2 450 440 508
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	18 362 416 768
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	5 317 392 637
Total 06		36 674 639 743
Section 07	Cour constitutionnelle	
Titre 2	Dépenses de personnel	177 389 825
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	179 058 738
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	4 500 000
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	5 040 000
Total 07		365 988 563
Section 08	Ministère de la communication	
Titre 2	Dépenses de personnel	43 132 730
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	117 256 929
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	954 882 223
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	2 423 394 191
Total 08		3 538 666 073
Section 09	Ministère de la jeunesse et des sports	
Titre 2	Dépenses de personnel	821 509 637
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	237 662 362
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	166 101 362
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	5 586 000 452
Total 09		6 811 273 813
Section 10	Commission nat. droits de l'Homme et libertés fondamentales	
Titre 2	Dépenses de personnel	112 636 377
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	215 678 360
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	15 061 462
Total 10		343 376 199
Section 11	Ministère de la formation professionnelle et technique	
Titre 2	Dépenses de personnel	248 017 500
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	724 866 405
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	1 302 524 119
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	1 749 428 735
Total 11		4 024 836 759

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>LF2010</i>
Section 12	Ministère des affaires étrangères et de la coopération	
Titre 2	Dépenses de personnel	3 780 820 292
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	2 525 753 734
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	123 934 483
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	500 688 281
Total 12		6 931 196 790
Section 14	Ministère chargé de l'intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur	
Titre 2	Dépenses de personnel	14 725 620
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	81 746 745
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	35 105 964
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	15 546 927
Total 14		147 125 256
Section 15	Ministère de la défense nationale	
Titre 2	Dépenses de personnel	12 865 181 455
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	9 389 765 519
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	26 720 907
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	1 109 341 559
Total 15		23 391 009 440
Section 16	Conseil économique, social et culturel	
Titre 2	Dépenses de personnel	161 999 978
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	301 093 362
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	20 060 551
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	10 000 000
Total 16		493 153 891
Section 17	Ministère de la justice	
Titre 2	Dépenses de personnel	1 606 349 875
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	2 047 454 050
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	168 007 114
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	2 955 435 462
Total 17		6 777 246 501
Section 18	Médiature	
Titre 2	Dépenses de personnel	66 943 951
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	235 000 000
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	20 000 000
Total 18		321 943 951
Section 19	Haute Cour de justice	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	166 319 997
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	11 033 303
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	26 755 760
Total 19		204 109 060

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>LF2010</i>
Section 23	Ministère chargé des relations avec les institutions de la République	
Titre 2	Dépenses de personnel	60 035 220
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	133 432 000
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	5 331 134
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	38 511 954
Total 23		237 310 308
Section 24	Secrétariat général du Gouvernement (SGG)	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	120 591 765
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	12 124 412
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	132 535 000
Total 24		265 251 177
Section 25	Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation	
Titre 2	Dépenses de personnel	14 915 055 211
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	4 679 085 384
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	7 281 404 294
Total 25		26 875 544 889
Section 26	Haut conseil des collectivités territoriales	
Titre 2	Dépenses de personnel	125 050 842
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	331 065 939
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	155 917 294
Total 26		612 034 075
Section 27	Ministère de la culture, des arts et loisirs, chargé de la promotion de l'entrepreneuriat artistique	
Titre 2	Dépenses de personnel	86 266 373
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	113 301 992
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	377 428 312
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	354 673 975
Total 27		931 670 652
Section 28	Sénat	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	500 000 000
Total 28		500 000 000
Section 29	Conseil national de la jeunesse	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	100 000 000
Total 29		100 000 000
Section 30	Haut conseil de la chefferie traditionnelle	
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	100 000 000
Total 30		100 000 000
Section 41	Ministère de la fonction publique et du travail	
Titre 2	Dépenses de personnel	296 724 380
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	227 819 652
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	182 559 270
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	155 563 714
Total 41		862 667 016

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>LF2010</i>
Section 42	Ministère de la compétitivité nationale et de la lutte contre la vie chère	
Titre 2	Dépenses de personnel	14 725 620
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	74 924 311
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	25 075 689
Total 42		114 725 620
Section 43	Ministère chargé des affaires religieuses et de l'action humanitaire	
Titre 2	Dépenses de personnel	14 725 620
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	160 699 215
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	120 242 204
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	75 271 568
Total 43		370 938 607
Section 47	Ministère de l'économie et des finances	
Titre 1	Amortissements et charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures	49 839 273 724
Titre 2	Dépenses de personnel	4 311 311 558
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	22 853 197 059
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	39 912 055 102
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	64 430 785 660
Total 47		181 346 623 103
Section 51	Ministère du tourisme et de l'artisanat	
Titre 2	Dépenses de personnel	109 070 987
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	109 163 500
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	152 680 853
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	233 993 507
Total 51		604 908 847
Section 52	Ministère du commerce, de l'industrie et de la normalisation	
Titre 2	Dépenses de personnel	286 306 430
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	514 865 072
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	163 160 485
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	113 976 320
Total 52		1 078 308 307
Section 53	Ministère des transports et de l'aviation civile	
Titre 2	Dépenses de personnel	133 679 763
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	156 944 649
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	77 233 121
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	519 166 853
Total 53		887 024 386
Section 54	Ministère du développement agricole	
Titre 2	Dépenses de personnel	2 006 684 000
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	1 642 006 581
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	1 428 071 142
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	39 931 632 739
Total 54		45 008 394 462

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>LF2010</i>
Section 55	Ministère de l'élevage et des industries animales	
Titre 2	Dépenses de personnel	927 790 720
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	431 493 467
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	256 928 000
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	10 136 183 470
Total 55		11 752 395 657
Section 56	Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire	
Titre 2	Dépenses de personnel	473 924 730
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	389 516 638
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	11 297 000
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	24 587 522 567
Total 56		25 462 260 935
Section 58	Ministère de l'équipement	
Titre 2	Dépenses de personnel	467 201 354
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	181 712 644
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	6 071 013 350
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	88 340 532 639
Total 58		95 060 459 987
Section 59	Ministère des mines et de l'énergie	
Titre 2	Dépenses de personnel	372 137 976
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	276 773 415
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	497 423 426
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	4 551 385 756
Total 59		5 697 720 573
Section 60	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification	
Titre 2	Dépenses de personnel	1 528 627 000
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	429 874 349
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	523 843 000
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	3 319 663 000
Total 60		5 802 007 349
Section 61	Ministère de l'éducation nationale	
Titre 2	Dépenses de personnel	35 870 810 220
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	6 186 366 000
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	29 525 304 401
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	22 243 101 483
Total 61		93 825 582 104
Section 62	Ministère de l'hydraulique	
Titre 2	Dépenses de personnel	965 178 080
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	384 173 546
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	28 823 659 000
Total 62		30 173 010 626

Titre	Libellé	LF2010
Section 64	Ministère de la santé publique	
Titre 2	Dépenses de personnel	10 607 189 100
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	7 003 328 435
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	13 187 929 115
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	27 301 829 475
Total 64		58 100 276 125
Section 65	Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant	
Titre 2	Dépenses de personnel	261 108 446
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	198 761 944
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	313 843 626
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	5 637 693 406
Total 65		6 411 407 422
Section 66	Ministère de la promotion des jeunes entrepreneurs et de la réforme des entreprises publiques	
Titre 2	Dépenses de personnel	14 428 733
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	82 789 913
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	8 794 546
Total 66		106 013 192
Section 68	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	
Titre 2	Dépenses de personnel	271 160 600
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	292 447 726
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	106 320 920
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	226 335 106
Total 68		896 264 352
Section 69	Ministère de la population et des réformes sociales	
Titre 2	Dépenses de personnel	237 272 490
Titre 3	Dépenses de fonctionnement	108 564 136
Titre 4	Subventions et autres transferts courants	40 521 102
Titre 5	Investissements exécutés par l'Etat	1 073 060 802
Total 69		1 459 418 530
Total général		734 729 902 000

TITRE VII : COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Article dix neuf: Il est ouvert en recettes pour l'année 2010, au titre des comptes spéciaux du trésor mentionnés ci-dessous un montant de vingt quatre milliards quatre cent vingt six millions cent dix neuf mille (24.426.119.000) francs CFA, conformément au tableau ci-après :

Intitule	Montant
Magasins sous douane	913 981 000
Fonds spécial de contrôle (FSEC)	165 000 000
Exploitation des affrètements avions	3 050 138 000
Exploitation matériel du génie militaire	277 000 000
Fonds national de retraite (FNR)	9 900 000 000
Fonds d'Investissements prioritaires (FIP)	10 000 000 000
Fonds de développement et du tourisme	120 000 000
Total	24 426 119 000

Article vingt : Des crédits de paiement d'un montant de vingt quatre milliards quatre cent vingt six millions cent dix neuf mille (24.426.119.000) francs CFA sont ouverts à concurrence des prévisions respectives de recettes visées ci-dessus, et restent subordonnés à la réalisation de celles-ci.

Les tableaux détaillés des recettes et des dépenses des comptes spéciaux du trésor font l'objet de l'annexe 3 de la présente ordonnance.

Article vingt un : La présente ordonnance sera publiée au *Journal Officiel* de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Niamey, le 06 novembre 2009

Le Président de la République

Mamadou Tandja.

ANNEXE I : DETAIL PREVISIONS DES RECETTES LF2010 (EN FRANCS CFA)

<i>Rubriques</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>Prévisions LF2010</i>
TITRE 0	RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT	
Article 12	Dons projets et legs	
<i>Paragraphe</i>	<i>121 Dons projets des institutions internationales mondiales</i>	
0 121 11	Dons et Legs	169 960 366 000
<i>Total paragraphe 121</i>		<i>169 960 366 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>125 Fonds de concours</i>	
0 125 10	Dettes rétrocédées	150 000 000
0 125 30	Aides budgétaires	57 850 000 000
0 125 31	Appui mise en œuvre PDDE (Fonds communs)	5 433 000 000
0 125 34	Appui au secteur rural Danemark	2 212 477 000
<i>Total paragraphe 125</i>		<i>65 645 477 000</i>
Total article 12		235 605 843 000
Article 15	Tirages sur emprunts projets	
<i>Paragraphe</i>	<i>151 Emprunts projets multilatéraux</i>	
0 151 10	Emprunts projets	85 655 349 000
<i>Total paragraphe 151</i>		<i>85 655 349 000</i>
Total article 15		85 655 349 000
Article 16	Emprunts programmes	
<i>Paragraphe</i>	<i>161 Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux</i>	
0 161 10	Tirage sur le FMI	4 606 000 000
0 161 20	Ressources P.A.S	5 250 000 000
<i>Total paragraphe 161</i>		<i>9 856 000 000</i>
Total article 16		9 856 000 000
Article 23	Immeubles	
<i>Paragraphe</i>	<i>232 Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)</i>	
0 232 10	Vente d'immeubles bâtis	42 000 000
<i>Total paragraphe 232</i>		<i>42 000 000</i>
Total article 23		42 000 000
Article 71	Recettes fiscales	
<i>Paragraphe</i>	<i>711 Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital</i>	
0 711 10	Impôt sur les bénéfices (ISB)	74 026 000 000
0 711 30	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	6 791 000 000
0 711 40	Amendes et confiscations de la DGI	811 000 000
0 711 50	Amendes et pénalités trésor	50 000 000
<i>Total paragraphe 711</i>		<i>81 678 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>712 Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations</i>	
0 712 10	Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)	21 623 000 000
0 712 20	Impôt général sur le revenu (I.G.R)	97 000 000
<i>Total paragraphe 712</i>		<i>21 720 000 000</i>

<i>Rubriques</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>Prévisions LF2010</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>713 Impôts sur le patrimoine</i>	
0 713 10	Taxe immobilière	2 733 000 000
0 713 40	Taxe spéciale sur la plus value immobilière	173 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>713</i>	<i>2 906 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>715 Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services</i>	
0 715 11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur	73 485 000 000
0 715 30	Taxe unique sur les assurances	1 486 000 000
0 715 41	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur	1 240 000 000
0 715 43	Taxe sur les recettes des loteries (TRL)	1 271 000 000
0 715 44	Taxe sur les jeux de hasard (TJH)	58 000 000
0 715 51	Taxe d'apprentissage (TAP)	965 000 000
0 715 52	Patente synthétique (PS)	2 455 000 000
0 715 53	Permis de chasse et de visite	14 000 000
0 715 54	Taxe sur les armes à feu (TAF)	38 000 000
0 715 55	Droits miniers, taxes et redevances minières	921 000 000
0 715 57	Droit d'occupation du domaine public	666 000 000
0 715 61	Taxe sur les boissons alcooliques (TBA)	1 098 000 000
0 715 62	Taxe sur les tabacs et cigarettes (TTC)	4 738 000 000
0 715 63	Autres droits d'accises	2 658 000 000
0 715 64	Taxe forfaitaire sur l'exercice des activités de réexportation et/ou transit de tabacs et cigarettes (TFEAR)	91 000 000
0 715 65	Taxe sur la publicité commerciale extérieure (TPCE)	39 000 000
0 715 91	Taxe sur certains frais généraux des entreprises (TCFGE)	1 502 000 000
0 715 92	Redevances minières (RM)	14 010 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>715</i>	<i>106 735 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>716 Droits de timbre et d'enregistrement</i>	
0 716 10	Droits de timbre	4 688 000 000
0 716 20	Droits d'enregistrement	14 675 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>716</i>	<i>19 363 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>717 Droits et taxes à l'importation</i>	
0 717 10	Droits de douane à l'importation (DD)	24 705 000 000
0 717 20	Redevance statistique à l'importation (RSI)	3 182 000 000
0 717 21	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation	57 802 000 000
0 717 30	Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIIPP)	7 614 000 000
0 717 50	Amendes et confiscations en douane	305 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>717</i>	<i>93 608 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>718 Droits et taxes à l'exportation</i>	
0 718 10	Redevance statistique à l'exportation (RSE)	1 285 000 000
0 718 20	Taxe spéciale à la réexportation	26 607 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>718</i>	<i>27 892 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>719 Autres recettes fiscales</i>	
0 719 20	Taxe de vérification des poids et mesures	2 000 000
0 719 30	Taxe de contrôle des Ets danger. incom. insalubres (EDII)	14 000 000
0 719 41	Taxe de contrôle sur les métaux précieux	20 000 000
0 719 50	Recettes portuaires	7 740 000 000
0 719 60	Prélèvements p/c collectivités	3 698 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>719</i>	<i>11 474 000 000</i>
Total article	71	365 376 000 000

<i>Rubriques</i>	<i>Nomenclature</i>		<i>Prévisions LF2010</i>
Article 72	Recettes non fiscales		
<i>Paragraphe</i>	<i>721</i>	<i>Revenus de l'entreprise et du domaine</i>	
0	721 10	Retenue pour logements	2 000 000
0	721 20	Permis de coupe de bois	20 000 000
0	721 30	Recettes des régions forestières	162 000 000
0	721 40	Location d'immeubles	111 000 000
0	721 50	Publicité foncière	405 000 000
0	721 60	Concessions provisoires	54 000 000
0	721 70	Concessions définitives	45 000 000
0	721 80	Bornage des terrains	12 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>721</i>		<i>811 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>722</i>	<i>Droits et frais administratifs</i>	
0	722 10	Droit de chancellerie	10 000 000
0	722 20	Présidence/ Journal Officiel et publication	33 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>722</i>		<i>43 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>723</i>	<i>Amendes et condamnations pécuniaires</i>	
0	723 10	Amendes et frais de justice	68 000 000
0	723 20	Amendes et pénalités Police	420 000 000
0	723 30	Amendes et pénalités Gendarmerie	660 000 000
0	723 40	Amendes et saisies forêts et chasse	10 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>723</i>		<i>1 158 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>724</i>	<i>Produits financiers</i>	
0	724 11	Domaine mobilier	9 000 000
0	724 20	Dividendes	13 804 000 000
0	724 95	Commission de transfert BCEAO	2 500 000 000
0	724 96	Intérêts créditeurs BCEAO	1 500 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>724</i>		<i>17 813 000 000</i>
<i>Paragraphe</i>	<i>729</i>	<i>Autres recettes non fiscales</i>	
0	729 10	Prélèvements sur les honoraires des greffiers et huissiers (DGTCP)	12 000 000
0	729 11	Greffiers et huissiers DGI	5 000 000
0	729 95	Recettes diverses (5èmes jeux de la Francophonie)	200 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>729</i>		<i>217 000 000</i>
Total article 72			20 042 000 000
Article 76	Recettes exceptionnelles		
<i>Paragraphe</i>	<i>769</i>	<i>Autres recettes exceptionnelles</i>	
0	769 90	Ressources PPTE	17 609 710 000
0	769 92	Autres recettes diverses (DGI)	293 000 000
0	769 93	Autres recettes diverses (TGN)	250 000 000
<i>Total paragraphe</i>	<i>769</i>		<i>18 152 710 000</i>
Total article 76			18 152 710 000
<i>Total titre 0</i>			<i>734 729 902 000</i>
Total général			734 729 902 000

ANNEXE II : DETAIL DES DEPENSES BUDGET LF2010 (EN FRANCS CFA)

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
TITRE 1	AMORTISSEMENTS ET CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES DES GESTIONS ANTERIEURES	
Section 47	Ministère de l'économie et des finances	
Structure 47912110400	Dettes publiques	
<i>Article 14</i>	<i>Amortissements des bons de trésor</i>	
Paragraphe 142	Bons du trésor en compte courant	
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 142 10	Emprunts (Bons du trésor)	800 000 000
Total 142		800 000 000
<i>Total 14</i>		<i>800 000 000</i>
<i>Article 15</i>	<i>Amortissements des emprunts projets</i>	
Paragraphe 151	Emprunts projets multilatéraux	
1 47 9 1 2 11 04 00 1 20 11 151 10	IDA	725 171 539
1 47 9 1 2 11 04 00 1 19 11 151 10	FS-OPEP	2 279 947 137
1 47 9 1 2 11 04 00 1 04 11 151 10	BADEA	48 560 820
1 47 9 1 2 11 04 00 1 15 11 151 10	FGECE	7 948 336
1 47 9 1 2 11 04 00 1 06 11 151 10	BID	487 226 571
<i>Total 151</i>		<i>3 548 854 403</i>
Paragraphe 153	Emprunts projets auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
1 47 9 1 2 11 04 00 3 47 11 153 10	LAFB	530 069 996
1 47 9 1 2 11 04 00 3 47 11 153 20	LAFB	111 314 476
<i>Total 153</i>		<i>641 384 472</i>
Paragraphe 158	Conventions à paiements différés	
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 158 10	Convention à paiements différés	17 609 710 000
Total 158		17 609 710 000
<i>Total 15</i>		<i>21 799 948 875</i>
<i>Article 16</i>	<i>Amortissements des emprunts programmes</i>	
Paragraphe 161	Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux	
1 47 9 1 2 11 04 00 1 09 11 161 10	Commission UEMOA	629 853 478
Total 161		629 853 478
<i>Total 16</i>		<i>629 853 478</i>

<i>Imputation budgétaire</i>		<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
<i>Article</i>	<i>17</i>	<i>Amortissements des autres emprunts</i>	
<i>Paragraphe</i>	<i>176</i>	<i>Autres emprunts intérieurs</i>	
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 176 11		Remboursements BCEAO	3 544 911 260
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 176 20		Réparations Civiles et Contentieux	1 100 000 000
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 176 90		CADIE	15 000 000 000
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 176 92		Dette postale	161 000 000
Total	176		19 805 911 260
<i>Total</i>	<i>17</i>		<i>19 805 911 260</i>
<i>Article</i>	<i>65</i>	<i>Intérêts et frais financiers</i>	
<i>Paragraphe</i>	<i>651</i>	<i>Intérêts et frais financiers - dette multilatérale</i>	
1 47 9 1 2 11 04 00 1 10 11 651 10		FAD	1 173 001 858
1 47 9 1 2 11 04 00 1 15 11 651 10		FGECE	61 951 522
1 47 9 1 2 11 04 00 9 98 11 651 10		BIDC	18 021 286
1 47 9 1 2 11 04 00 1 16 11 651 10		FIDA	56 184 686
1 47 9 1 2 11 04 00 1 20 11 651 10		IDA	109 042 131
1 47 9 1 2 11 04 00 1 06 11 651 10		BID	30 729 151
1 47 9 1 2 11 04 00 1 07 11 651 10		BOAD	2 191 930 000
1 47 9 1 2 11 04 00 1 09 11 651 10		Commission UEMOA	50 388 278
1 47 9 1 2 11 04 00 1 17 11 651 10		FMI	122 899 478
1 47 9 1 2 11 04 00 1 19 11 651 10		FS-OPEP	199 004 309
1 47 9 1 2 11 04 00 1 04 11 651 10		BADEA	27 262 274
1 47 9 1 2 11 04 00 1 07 11 651 20		BOAD	1 124 214 486
Total	651		5 164 629 459
<i>Paragraphe</i>	<i>653</i>	<i>Intérêts et frais financiers - dette bilatérale auprès des gouvernements non affiliés au club de Paris</i>	
1 47 9 1 2 11 04 00 9 96 11 653 10		EXIM-Inde	137 081 198
1 47 9 1 2 11 04 00 3 41 11 653 10		FSD	228 761 372
1 47 9 1 2 11 04 00 3 34 11 653 10		Algérie	14 824 515
1 47 9 1 2 11 04 00 3 40 11 653 10		FKDEA	216 317 121
Total	653		596 984 206
<i>Paragraphe</i>	<i>657</i>	<i>Intérêts et frais financiers - dette intérieure</i>	
1 47 9 1 2 11 04 00 0 01 11 657 10		Intérêts BCEAO	1 012 000 000
1 47 9 1 2 11 04 00 9 97 11 657 10		ANTEA	29 946 446
Total	657		1 041 946 446
<i>Total</i>	<i>65</i>		<i>6 803 560 111</i>
Total	1		49 839 273 724
<i>Total</i>	<i>47</i>		<i>49 839 273 724</i>
Total	1		49 839 273 724

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
TITRE 2	DÉPENSES DU PERSONNEL	
Section 00	Cour suprême	
Structure 00111010000	Présidence de la Cour suprême	
Article 61	Dépenses de personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 00 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	203 466 139
Total 611		203 466 139
Total 61		203 466 139
Total 2		203 466 139
Total 00		203 466 139
Section 01	Assemblée nationale	
Structure 01111010000	Présidence de l'Assemblée nationale	
Article 61	Dépenses de personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	329 143 662
Total 611		329 143 662
Paragraphe 613	Primes et indemnités	
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 613 22	Indemnités de fonctions politiques et administratif	254 212 434
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 613 23	Primes de session	68 649 525
Total 613		322 861 959
Paragraphe 614	Cotisations sociales	
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 614 00	Cotisation CNSS	19 267 542
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 614 10	Fonds national de retraite	19 653 039
Total 614		38 920 581
Paragraphe 616	Prestations familiales	
2 01 1 1 1 01 00 00 0 01 11 616 10	Allocations familiales	12 250 035
Total 616		12 250 035
Total 61		703 176 237
Total 2		703 176 237
Total 01		703 176 237
Section 02	Conseil supérieur de la communication	
Structure 02111010000	Présidence du Conseil supérieur de la communication	
Article 61	Dépenses de personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 02 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	92 493 702
Total 611		92 493 702
Total 61		92 493 702
Total 2		92 493 702
Total 02		92 493 702

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 03	Cabinet du Premier ministre	
Structure 03111010000	Cabinet	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 03 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	415 877 660
Total 611		415 877 660
<i>Total 61</i>		415 877 660
Total 2		415 877 660
Total 03		415 877 660
Section 05	Présidence de la République	
Structure 05111010000	Direction de cabinet	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 05 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	746 668 070
Total 611		746 668 070
<i>Total 61</i>		746 668 070
Total 2		746 668 070
Total 05		746 668 070
Section 06	Ministère des enseignements secondaire et supérieur, de la recherche et de la technologie	
Structure 06411010000	Cabinet	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 06 4 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	10 544 389 830
Total 611		10 544 389 830
<i>Total 61</i>		10 544 389 830
Total 2		10 544 389 830
Total 06		10 544 389 830
Section 07	Cour constitutionnelle	
Structure 07111010000	Présidence de la Cour constitutionnelle	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 07 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	177 389 825
Total 611		177 389 825
<i>Total 61</i>		177 389 825
Total 2		177 389 825
Total 07		177 389 825

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 08	Ministère de la communication	
Structure 08711010000	Cabinet	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 08 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	43 132 730
Total 611		43 132 730
Total 61		43 132 730
Total 2		43 132 730
Total 08		43 132 730
Section 09	Ministère de la jeunesse et des sports	
Structure 09511010000	Cabinet	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 09 5 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	821 509 637
Total 611		821 509 637
Total 61		821 509 637
Total 2		821 509 637
Total 09		821 509 637
Section 10	Commission nat. droits de l'Homme et libertés fondamentales	
Structure 10111020000	Secrétariat permanent	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 10 1 1 1 02 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	112 636 377
Total 611		112 636 377
Total 61		112 636 377
Total 2		112 636 377
Total 10		112 636 377
Section 11	Ministère de la formation professionnelle et technique	
Structure 11511010000	Cabinet	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 11 5 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	248 017 500
Total 611		248 017 500
Total 61		248 017 500
Total 2		248 017 500
Total 11		248 017 500

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 12	Ministère des affaires étrangères et de la coopération	
<i>Structure 12111010000</i>		<i>Cabinet</i>
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 12 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	3 780 820 292
Total 611		3 780 820 292
<i>Total 61</i>		<i>3 780 820 292</i>
<i>Total 2</i>		<i>3 780 820 292</i>
Total 12		3 780 820 292
Section 14	Ministère chargé de l'intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur	
<i>Structure 14111010000</i>	<i>Cabinet/MIA/NE</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 14 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	14 725 620
Total 611		14 725 620
<i>Total 61</i>		<i>14 725 620</i>
<i>Total 2</i>		<i>14 725 620</i>
Total 14		14 725 620
Section 15	Ministère de la défense nationale	
<i>Structure 15211010000</i>	<i>Cabinet MDN</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 15 2 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	12 865 181 455
Total 611		12 865 181 455
<i>Total 61</i>		<i>12 865 181 455</i>
<i>Total 2</i>		<i>12 865 181 455</i>
Total 15		12 865 181 455
Section 16	Conseil économique, social et culturel	
<i>Structure 16111010000</i>	<i>Conseil économique, social et culturel</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 16 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	161 999 978
Total 611		161 999 978
<i>Total 61</i>		<i>161 999 978</i>
<i>Total 2</i>		<i>161 999 978</i>
Total 16		161 999 978

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 17	Ministère de la justice,	
Structure 17211010000	Cabinet	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 17 2 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	1 606 349 875
Total 611		1 606 349 875
<i>Total 61</i>		<i>1 606 349 875</i>
Total 2		1 606 349 875
Total 17		1 606 349 875
Section 18	Médiature	
Structure 18111010000	Médiature	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 18 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	66 943 951
Total 611		66 943 951
<i>Total 61</i>		<i>66 943 951</i>
Total 2		66 943 951
Total 18		66 943 951
Section 23	Ministère chargé des relations avec les institutions de la République	
Structure 23211010000	Cabinet MCRI	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 23 2 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	60 035 220
Total 611		60 035 220
<i>Total 61</i>		<i>60 035 220</i>
Total 2		60 035 220
Total 23		60 035 220
Section 25	Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation	
Structure 25311010000	Cabinet	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 25 3 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	14 915 055 211
Total 611		14 915 055 211
<i>Total 61</i>		<i>14 915 055 211</i>
Total 2		14 915 055 211
Total 25		14 915 055 211
Section 26	Haut conseil des collectivités territoriales	
Structure 26111010000	Haut conseil des collectivités territoriales	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 26 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	125 050 842
Total 611		125 050 842
<i>Total 61</i>		<i>125 050 842</i>
Total 2		125 050 842
Total 26		125 050 842

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 27	Ministère de la culture, des arts et loisirs, chargé de la promotion de l'entrepreneuriat artistique	
Structure 27711010000	Cabinet	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 27 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	86 266 373
Total 611		86 266 373
Total 61		86 266 373
Total 2		86 266 373
Total 27		86 266 373
Section 41	Ministère de la fonction publique et du travail	
Structure 41311010000	Cabinet	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 41 3 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	296 724 380
Total 611		296 724 380
Total 61		296 724 380
Total 2		296 724 380
Total 41		296 724 380
Section 42	Ministère de la compétitivité nationale et de la lutte contre la vie chère	
Structure 42111010000	Cabinet/MCN/LCVC	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 42 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	14 725 620
Total 611		14 725 620
Total 61 14 725 620		
Total 2 14 725 620		
Total 42		14 725 620
Section 43	Ministère chargé des affaires religieuses et de l'action humanitaire	
Structure 43111010000	Cabinet/MAR/AH	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 43 1 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	14 725 620
Total 611		14 725 620
Total 61		14 725 620
Total 2		14 725 620
Total 43		14 725 620
Section 47	Ministère de l'économie et des finances	
Structure 47311010000	Cabinet/ME/F	
Article 61	Dépenses du personnel	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 47 3 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	3 722 320 058
Total 611		3 722 320 058
Paragraphe 619	Autres dépenses de personnel et dépenses de personnel non ventilées	
2 47 3 1 1 01 00 00 0 01 11 619 90	Rémunération membres du gouvernement	588 991 500
Total 619		588 991 500
Total 61		4 311 311 558
Total 2		4 311 311 558
Total 47		4 311 311 558

3
i-
ii-
su-
%,
ient
% en
esse-
ment

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Nomenclature</i>	<i>LF2010</i>
Section 51	Ministère du tourisme et de l'artisanat	
<i>Structure 51811010000</i>	<i>Cabinet/MTA</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 51 8 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	109 070 987
Total 611		109 070 987
<i>Total 61</i>		<i>109 070 987</i>
<i>Total 2</i>		<i>109 070 987</i>
Total 51		109 070 987
Section 52	Ministère du commerce, de l'industrie et de la normalisation	
<i>Structure 52811010000</i>	<i>Cabinet</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 52 8 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	286 306 430
Total 611		286 306 430
<i>Total 61</i>		<i>286 306 430</i>
<i>Total 2</i>		<i>286 306 430</i>
Total 52		286 306 430
Section 53	Ministère des transports et de l'aviation civile	
<i>Structure 53711010000</i>	<i>Cabinet/Ministère des transports</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 53 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires des Fonctionnaires	133 679 763
Total 611		133 679 763
<i>Total 61</i>		<i>133 679 763</i>
<i>Total 2</i>		<i>133 679 763</i>
Total 53		133 679 763
Section 54	Ministère du développement agricole	
<i>Structure 54811010000</i>	<i>Cabinet</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 54 8 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires des fonctionnaires	2 006 684 000
Total 611		2 006 684 000
<i>Total 61</i>		<i>2 006 684 000</i>
<i>Total 2</i>		<i>2 006 684 000</i>
Total 54		2 006 684 000
Section 55	Ministère de l'élevage et des industries animales	
<i>Structure 55811010000</i>	<i>Cabinet</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 55 8 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires	927 790 720
Total 611		927 790 720
<i>Total 61</i>		<i>927 790 720</i>
<i>Total 2</i>		<i>927 790 720</i>
Total 55		927 790 720
Section 56	Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire	
<i>Structure 56611010000</i>	<i>Cabinet/MAT/DC</i>	
<i>Article 61</i>	<i>Dépenses du personnel</i>	
Paragraphe 611	Traitements et salaires	
2 56 6 1 1 01 00 00 0 01 11 611 30	Traitements et salaire fonctionnaires	473 924 730
Total 611		473 924 730
<i>Total 61</i>		<i>473 924 730</i>
<i>Total 2</i>		<i>473 924 730</i>
Total 56		473 924 730

Imputation budgétaire		Nomenclature		LF2010
Section 58	Ministère de l'équipement			
Structure	58711010000 Cabinet			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 58 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires		467 201 354	
Total	611		467 201 354	
Total	61		467 201 354	
Total	2		467 201 354	
Total 58			467 201 354	
Section 59	Ministère des mines et de l'énergie			
Structure	59711010000 Cabinet			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 59 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements salaires fonctionnaires		372 137 976	
Total	611		372 137 976	
Total	61		372 137 976	
Total	2		372 137 976	
Total 59			372 137 976	
Section 60	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification			
Structure	60711010000 Cabinet			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 60 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires		1 528 627 000	
Total	611		1 528 627 000	
Total	61		1 528 627 000	
Total	2		1 528 627 000	
Total 60			1 528 627 000	
Section 61	Ministère de l'éducation nationale			
Structure	61411010000 Cabinet			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 61 4 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires		35 870 810 220	
Total	611		35 870 810 220	
Total	61		35 870 810 220	
Total	2		35 870 810 220	
Total 61			35 870 810 220	
Section 62	Ministère de l'hydraulique			
Structure	62711010000 Cabinet			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 62 7 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires		965 178 080	
Total	611		965 178 080	
Total	61		965 178 080	
Total	2		965 178 080	
Total 62			965 178 080	
Section 64	Ministère de la santé publique			
Structure	64611010000 CAB/MSP/LCE			
Article	61 Dépenses du personnel			
Paragraphe	611 Traitements et salaires			
2 64 6 1 1 01 00 00 0 01 11 611 10	Traitements et salaires fonctionnaires		10 607 189 100	
Total	611		10 607 189 100	
Total	61		10 607 189 100	
Total	2		10 607 189 100	
Total 64			10 607 189 100	